

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 5 avril à 20h05,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Labergement les Seurre, sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 56 (*un siège vacant*)

Présents : 40

pouvoirs : 11

votants : 51

Délégués Titulaires Présents :

Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Losne	M. JACOB Dominique Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. BICHAT Baptiste
Bonnencontre	M. PERRIN François	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie Mme RISS Delphine	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. VANDENBROUKE Bruno	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line M. GAILLARD Hervé
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier	Samerey	M. GOULUT Anthony
Labruyère	Mme GILARDET Céline	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne	Trouhans	M. SCHWAB Jean-Michel

Délégués Titulaires absents représentés :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Pouvoir à Mme CENDRIER Marie
Brazey en Plaine	M. DELEPAU Gilles	Pouvoir à M. BOILLIN Jean-Luc
	Mme FRANCOIS Martine	Suppléance à Mme RISS Delphine
Charrey sur Saône	M. DOISNEAU Sylvain	Suppléance à M. TOUCHARD Jérôme
Franxault	M. SIMAR Camille	Suppléance à M. VIVEN Jean-Paul
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEOEUF Cyril	Suppléance à Mme VIROT Fabienne
Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul
Seurre	M. DUBIEF Jack	Pouvoir à M. BELORGEY Sébastien
	Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis
	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Saint Usage	M. MATHELIN Jean	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie

Délégués titulaires absents excusés :

Tichey	M. VARIOT François
--------	--------------------

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Broin	M. JOINIE Marc
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît
Lechatelet	M. SANDE Elodie
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Saint Symphorien sur Saône	M. PERNET Yannick

Le Président remercie tout le monde pour sa présence, la commune de Labergement les Seurre et informe qu'il y aura un verre de l'amitié.

Le quorum est atteint (40 présents / 56 votants): les points inscrits à l'ordre du jour peuvent en conséquence être valablement débattus.

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance.

M. Dominique JACOB est désigné à l'unanimité (51 POUR) secrétaire de séance.

Le Président indique les pouvoirs, suppléances et excuses des élus. Le Président souhaite rajouter la question II.17 à l'ordre du jour et propose la question au vote de l'assemblée.

La question est ajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité (51 POUR)

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2023

Le compte rendu du conseil communautaire du 15 février 2023 est approuvé à la majorité, par vote à main levée (50 POUR, 1 ABSENTION).

II. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question II.1. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président et au Bureau Communautaire

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

- Délégations au Président par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021
 - Passer toutes conventions, chartes et signer tous contrats jusqu'à 15 000 € HT,

N° et Date décision	Désignation
03-03-2023 DP 012_2023	Réalisation des travaux d'installation d'une borne foraine électrique sur le nouvel aménagement de la Gare d'Eau à Saint Usage.
08-03-2023 DP 013_2023	Signature de la nouvelle convention d'épandage des boues de la station d'épuration de Trouhans

- Délégations au Bureau communautaire du 27/03/2023 par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021 :
 - Q1 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Habitat : Approbation du règlement d'intervention 2023 de l'Aide Réno
 - Q2 : TRI ET VALORISATION DES DECHETS – Approbation du règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés

- o Q3 : TOURISME – Approbation du règlement intérieur du port de plaisance de Seurre et du contrat d'occupation du port de plaisance de Seurre
- o Q4 : ENFANCE JEUNESSE – Actualisation des tarifs Enfance Jeunesse pour les temps périscolaires, extrascolaires et les mercredis au 01.09.2023

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires sont invités à prendre acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus :

- D'une part par M. le Président dans le cadre des délégations d'attributions qu'il a reçues par délibérations ;
- D'autre part par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il a reçue par délibération.

Les délégués communautaires prennent acte.

Question II.2. DECISIONS BUDGETAIRES – Vote des comptes de gestion principal et annexes 2022

ANNEXE 1 : EXTRAIT DES COMPTES DE GESTION

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente Finances et Affaires Générales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2022 par le comptable public, sont conformes à la comptabilité de l'ordonnateur et n'appellent ni observation ni réserve,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les délégués communautaires sont invités à approuver les comptes de gestion 2022 du comptable public.

Mme GILARDET : Les comptes de gestion sont présentés en annexe. C'est le même exercice que dans nos communes. Les comptes de gestion dressés par le comptable publique sont conformes et sans remarques.

M. BECQUART : Félicitations !

Résultat du vote à main levée

Votants : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

20h15 - Arrivée de Mme THURILLAT

20h16 – Arrivée de Mme FOURNIER BONNIN

Question II.3. DECISIONS BUDGETAIRES – Vote des comptes administratifs principal et annexes 2022

ANNEXE 2 : NOTE DE SYNTHESE CA 2022

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente Finances et Affaires générales

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu les articles L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales prévoyant que le Président doit se retirer au moment du vote ;

Considérant la délibération n° 34 et 36-2022, adoptant les budgets primitifs 2022 de la Communauté de communes Rives de Saône : Principal, annexe SPIC « gestion des déchets », « Prestations de Services », « service public assainissement non collectif – SPANC », « ZAE Brazey-en-Plaine », « ZAE Saint-Usage », « Office de Tourisme », « usine-relais OREX », « service assainissement collectif » et « ZAE Seurre – route de Franche Comté ».

Considérant les délibérations n°18-2022 du 16 mars 2022, adoptant les décisions de création pour le budget annexe « Parking gardé » 2022

Considérant la délibération n°50-2022 du 18 mai 2022, adoptant le budget primitif 2022 de la Communauté de communes Rives de Saône : annexe « Parking gardé ».

Considérant la délibération n°38-2022 du 19 avril 2022, adoptant la décision budgétaire dans le cadre de la réhabilitation de la piscine et des fonds de concours des communes pour le budget principal,

Considérant les délibérations n°49-2022 du 18 mai 2022 adoptant des décisions modificatives pour le budget annexe « Parking gardé »,

Considérant les délibérations n°114-2022 du 16 novembre 2022, n°139-2022 du 14 décembre 2022, n°145-2022 du 14 décembre 2022 et n°148-2022 du 14 décembre 2022 adoptant des décisions modificatives pour le budget principal 2022,

Considérant les délibérations n°138-2022 du 14 décembre 2022 portant le risque d'irrécouvrabilité pour le budget principal 2022 et le budget annexe « OFFICE DE TOURISME » 2022,

Considérant les délibérations n°116-2022 du 16 novembre 2022 et n°143-2022 du 14 décembre 2022, adoptant des décisions modificatives pour le budget annexe « SPIC GESTION DES DECHETS » 2022,

Considérant la délibération n°140-2022 du 14 décembre 2022 adoptant des décisions modificatives pour le budget annexe « OFFICE DE TOURISME » 2022,

Considérant les délibérations n°91-2022 du 19 octobre 2022, 92-2022 du 19 octobre 2022 et n°115-2022 du 16 novembre 2022 adoptant des décisions modificatives pour le budget annexe « SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 2022,

Considérant les délibérations n°117-2022 du 16 novembre 2022 adoptant des décisions modificatives pour le budget annexe « OREX » 2022,

Considérant les délibérations n°149-2022 du 14 décembre 2022 adoptant des décisions modificatives pour le budget annexe « ZAE SAINT-USAGE » 2022,

Considérant les délibérations 119-2022 du 16 novembre 2022 adoptant des décisions modificatives pour le budget annexe « PARKING GARDE » 2022

Considérant les délibérations 123-2022 du 16 novembre 2022 et 124-2022 du 16 novembre 2022 adoptant les admissions en non-valeur et créances éteintes respectivement pour les budgets SPIC Gestion des déchets et principal,

Considérant les délibérations 125-2022 du 16 novembre 2022 adoptant l'avance du budget principal au budget annexe Parking Sécurisé et les crédits supplémentaires,

Vu les Comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le comptable public,

Le Compte administratif (CA) 2022 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Communauté de communes Rives de Saône entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Comptable Public.

La détermination du résultat final de l'exercice 2022 pour les deux sections est la suivante :

Résultat de clôture et résultat final de l'exercice 2022													
		principal	SPIC déchets	orex	spanc	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE Brazey	Prestations de services	office de tourisme	Assainist collectif	Parking Garde	totaux
section de fonctionnement													
dépenses	2022	9 157 503,56 €	2 541 123,18 €	46 150,56 €	13 062,21 €	836 218,01 €	386 773,40 €	1 875,00 €	48 625,49 €	160 825,70 €	675 294,31 €	22 353,68 €	13 889 805,10 €
recettes	2022	9 281 883,25 €	3 004 303,85 €	70 291,96 €	914,60 €	1 049 236,12 €	391 359,89 €	0,60 €	34 484,76 €	156 561,82 €	707 102,04 €	24 860,00 €	14 720 998,89 €
résultat d'exécution	2022	124 379,69 €	463 180,67 €	24 141,40 €	-12 147,61 €	213 018,11 €	4 586,49 €	-1 874,40 €	-14 140,73 €	-4 263,88 €	31 807,73 €	2 506,32 €	831 193,79 €
résultat reporté	2021	1 973 497,97 €	2 598 413,99 €	134,46 €	14 970,88 €	-126 991,68 €	-4 046,89 €	-34 167,84 €	20 451,65 €	23 610,89 €	840 925,94 €	0,00 €	5 306 799,37 €
résultat de clôture	2022	2 097 877,66 €	3 061 594,66 €	24 275,86 €	2 823,27 €	86 026,43 €	539,60 €	-36 042,24 €	6 310,92 €	19 347,01 €	872 733,67 €	2 506,32 €	6 137 993,16 €
section d'investissement													
dépenses	2022	2 905 676,64 €	404 570,22 €	39 741,74 €	0,00 €	1 212 338,02 €	490 820,29 €	0,00 €	0,00 €	1 154,66 €	482 652,62 €	358 688,02 €	5 895 642,21 €
recettes	2022	4 053 439,53 €	463 151,76 €	45 194,77 €	0,00 €	963 990,46 €	383 952,14 €	0,00 €	0,00 €	3 252,07 €	722 415,47 €	235 945,16 €	6 871 341,36 €
résultat d'exécution	2022	1 147 762,89 €	58 581,54 €	5 453,03 €	0,00 €	-248 347,56 €	-106 868,15 €	0,00 €	0,00 €	2 097,41 €	239 762,85 €	-122 742,86 €	975 699,15 €
résultat reporté	2021	1 112 365,82 €	402 897,09 €	-22 195,75 €	56 238,00 €	76 384,81 €	441 047,86 €	12 395,15 €	0,00 €	1 062,82 €	563 458,83 €	0,00 €	2 643 654,63 €
résultat de clôture	2022	2 260 128,71 €	461 478,63 €	-16 742,72 €	56 238,00 €	-171 962,75 €	334 179,71 €	12 395,15 €	0,00 €	3 160,23 €	803 221,68 €	-122 742,86 €	3 619 353,78 €
résultat de clôture F et I	2022	4 358 006,37 €	3 523 073,29 €	7 533,14 €	59 061,27 €	-85 936,32 €	334 719,31 €	-23 647,09 €	6 310,92 €	22 507,24 €	1 675 955,35 €	-120 236,54 €	9 757 346,94 €
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT													
RAR dépenses	2022	2 327 650,30 €	290 485,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 765,19 €	171 763,05 €	152 413,45 €	2 944 077,89 €
RAR recettes	2022	2 583 194,83 €	24 936,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160,00 €	49 500,00 €	287 951,37 €	2 945 742,20 €
solde des RAR	2022	255 544,53 €	-265 549,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 605,19 €	-122 263,05 €	135 537,92 €	1 664,31 €
RESULTAT FINAL	2022	4 613 550,90 €	3 257 523,39 €	7 533,14 €	59 061,27 €	-85 936,32 €	334 719,31 €	-23 647,09 €	6 310,92 €	20 902,05 €	1 553 692,30 €	15 301,38 €	9 759 011,25 €
		principal	SPIC déchets	orex	spanc	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE Brazey	Prestations de services	office de tourisme	Assainist collectif	Parking Garde	totaux

M. BECQUART : Pour la ZAE St Usage, est-ce normal de terminer en déficit et comment ça se comble ?

Mme GILARDET : Oui c'est normal, car tous les lots ne sont pas vendus. Nous finirons en déficit.

M. BECQUET : Le montant de DETR est-il inclus ?

M. JACQUOT : Il y a ce qui est propre au ZA et ce qui est de titre commun. La subvention DERT est positionnée sur le principal.

Mme ROSENBLATT : Je ne comprends pas comment une zone artisanale peut finir en négatif.

M. BECQUET : Il y a eu un transfert de charge entre les communes. Des estimations ont été calculées sur des devis de l'époque, 2017. Les devis ont été actualisés en 2022, et pour rentabiliser la zone, il faudrait vendre à 30 €/m² mais l'ancien président s'est engagé sur 22 €/m². La commission a autorisé à ce qu'on réhausse un peu, on vend à 24€/m². Sur la ZA de Seurre, je serais vigilant. Sur la ZA de Brazey, il reste 2 terrains. Il y a eu un transfert de charge. Et les travaux ont été estimés à 30 k€ mais ils coutent maintenant 100 k€. On attend la réponse écrite de la préfecture pour augmenter de 15 €/m² à 22 ou 24 €/m² comme sur St Usage.

Mme GILARDET : la ZA de Seurre n'apparaît pas en négatif car nous avons pris un prêt pour démarrer l'aménagement et ne pas ponctionner sur le principal.

M. BECQUART : les ventes de lots vont-elles couvrir les frais ?

M. DELACOUR : Non, c'était l'intervention de M. BECQUET.

M. BECQUART : Sur combien d'années s'équilibre le budget annexe « Parking gardé »?

Mme GILARDET : il sera à l'équilibre puisque le budget principal abonde. On était parti sur une durée de 10 ans.

Mme ROSENBLATT : Pourquoi le budget Spanc est-il en négatif ?

Mme GILARDET : les recettes sont prises par SUEZ, donc il n'y a pas de recettes pour la collectivité. Par contre, nous avons des charges de personnel.

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS :

A – LES GRANDS EQUILIBRES

L'exécution budgétaire de l'exercice 2022 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

- L'épargne brute :

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement s'élève à : **2 561 552.01 €** soit 18.88 % des recettes réelles de fonctionnement (16.66 % en 2021)

2022	principal	spic déchets	orex	spanc	assainissement collectif	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE St Usage	ZAE Seurre	Prestations de services	office de tourisme	Parking Gardé	totaux
Recettes réelles fonctionnement avec 002	11 140 525,40 €	5 500 894,37 €	66 867,76 €	15 885,48 €	1 429 192,93 €	-34 167,24 €	500 347,32 €	-3 507,29 €	55 026,41 €	180 172,71 €	24 860,00 €	18 876 097,85 €
Excédent / Déficit reporté (002)	1 973 497,97 €	2 598 413,99 €	134,46 €	14 970,88 €	840 925,94 €	-34 167,84 €	-126 991,68 €	-4 046,89 €	20 541,65 €	23 610,89 €	0,00 €	5 306 889,37 €
Recettes réelles fonctionnement sans 002	9 167 027,43 €	2 902 480,38 €	66 733,30 €	914,60 €	588 266,99 €	0,60 €	627 339,00 €	539,60 €	34 484,76 €	156 561,82 €	24 860,00 €	13 569 208,48 €
Dépenses réelles fonctionnement	8 309 386,81 €	2 163 656,78 €	23 151,54 €	13 062,21 €	236 388,86 €	1 875,00 €	28 731,88 €	2 821,26 €	48 625,49 €	157 602,96 €	22 353,68 €	11 007 656,47 €
Epargne brute	857 640,62 €	738 823,60 €	43 581,76 €	-12 147,61 €	351 878,13 €	-1 874,40 €	598 607,12 €	-2 281,66 €	-14 140,73 €	-1 041,14 €	2 506,32 €	2 561 552,01 €

18,88%

B – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :

Voir Annexe jointe : « COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – SYNTHÈSE »

- Ratios obligatoires extraits du compte administratif principal 2022

Informations financières – ratios (2)		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	395,43
2	Produit des impositions directes/population	136,49
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	436,30
4	Dépenses d'équipement brut/population	114,16
5	Encours de dette/population	78,09
6	DGF/population	37,62
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	37,98 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,91 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	26,16 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	17,90 %

ND - CC RIVES DE SAONE PRINCIPAL - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 157 503,56	G	9 281 883,25
	Section d'investissement	B	2 905 676,64	H	4 053 439,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 973 497,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 112 365,82 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	12 063 180,20	= G+H+I+J	16 421 186,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 327 650,30	L	2 583 194,83
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 327 650,30	= K+L	2 583 194,83
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	9 157 503,56	= G+I+K	11 255 381,22
	Section d'investissement	= B+D+F	5 233 326,94	= H+J+L	7 749 000,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 390 830,50	= G+H+I+J+K+L	19 004 381,40

A l'issue de cette présentation, les délégués du Conseil communautaire sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 Principal :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Le Président, M. DELACOUR, quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. BECQUET, 1^{er} Vice-Président, prend la présidence de séance.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- *SPIC Gestion des Déchets 2022*

ND - SPIC GESTION DES DECHETS - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 541 123,18	G 3 004 303,85	G-A 463 180,67
	Section d'investissement	B 404 570,22	H 463 151,76	H-B 58 581,54

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 598 413,99 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 402 897,09 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 945 693,40	Q= G+H+I+J 6 468 766,69	=Q-P 3 523 073,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 290 485,90	L 24 936,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 290 485,90	= K+L 24 936,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 541 123,18	= G+I+K 5 602 717,84	3 061 594,66
	Section d'investissement	= B+D+F 695 056,12	= H+J+L 890 984,85	195 928,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 236 179,30	= G+H+I+J+K+L 6 493 702,69	3 257 523,39

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires du Conseil communautaire sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 du SPIC DECHETS :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- Assainissement collectif 2022

ND - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 675 294,31	G 707 102,04	G-A	31 807,73
	Section d'investissement	B 482 652,62	H 722 415,47	H-B	239 762,85

		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 840 925,94 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 563 458,83 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 157 946,93	Q= G+H+I+J 2 833 902,28	-Q-P	1 675 955,35

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 171 763,05	L 49 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 171 763,05	=K+L 49 500,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 675 294,31	= G+I+K 1 548 027,98	872 733,67	
	Section d'investissement	= B+D+F 654 415,67	= H+J+L 1 335 374,30	680 958,63	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 329 709,98	= G+H+I+J+K+L 2 883 402,28	1 553 692,30	

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- Office de Tourisme 2022

ND - SPA OFFICE DE TOURISME RIVES DE SAONE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	160 825,70	G	156 561,82
	Section d'investissement	B	1 154,66	H	3 252,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	23 610,89 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 062,82 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	161 980,36	= G+H+I+J	184 487,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 765,79	L	160,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 765,79	= K+L	160,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	160 825,70	= G+I+K	180 172,71
	Section d'investissement	= B+D+F	2 920,45	= H+J+L	4 474,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	163 746,15	= G+H+I+J+K+L	184 647,60

12

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 OFFICE DE TOURISME :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- Prestations de service 2022

ND - PRESTATIONS DE SERVICES - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	48 625,49	G	34 484,76
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	20 451,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	48 625,49	= G+H+I+J	54 936,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	48 625,49	= G+I+K	54 936,41
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	48 625,49	= G+H+I+J+K+L	54 936,41

13

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 prestations de services :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- Assainissement non collectif 2022

ND - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 062,21	G 914,60	G-A -12 147,61
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 14 970,88 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 56 238,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 13 062,21	Q= G+H+I+J 72 123,48	-Q-P 59 061,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 062,21	= G+I+K 15 885,48	2 823,27
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 56 238,00	56 238,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 13 062,21	= G+H+I+J+K+L 72 123,48	59 061,27

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- Orex 2022

ND - ANNEXE OREX - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	46 150,56	G	70 291,96
	Section d'investissement	B	39 741,74	H	45 194,77
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	134,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	22 195,75 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	108 088,05	= G+H+I+J	115 621,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	46 150,56	= G+I+K	70 426,42
	Section d'investissement	= B+D+F	61 937,49	= H+J+L	45 194,77
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	108 088,05	= G+H+I+J+K+L	115 621,19

15

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 OREX :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- ZAE Brazey en Plaine 2022

ND - ZAE BRAZEY EN PLAINE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 875,00	G	0,60
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	34 167,84 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	12 395,15 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	36 042,84	= G+H+I+J	12 395,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	36 042,84	= G+I+K	0,60
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	12 395,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	36 042,84	= G+H+I+J+K+L	12 395,75

16

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 ZAE Brazey en Plaine :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- ZAE Seurre 2022

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	386 773,40	G	391 359,89
	Section d'investissement	B	490 820,29	H	383 952,14
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	4 046,89 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	441 047,86 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	881 640,58	= G+H+I+J	1 216 359,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	390 820,29	= G+I+K	391 359,89
	Section d'investissement	= B+D+F	490 820,29	= H+J+L	825 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	881 640,58	= G+H+I+J+K+L	1 216 359,89

17

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 ZAE SEURRE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- ZAE Saint Usage 2022

ND - ZAE ST USAGE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	836 218,01	G	1 049 236,12
	Section d'investissement	B	1 212 338,02	H	963 990,46

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	126 991,68 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	76 384,81 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 175 547,71	= G+H+I+J	2 089 611,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	963 209,69	= G+I+K	1 049 236,12
	Section d'investissement	= B+D+F	1 212 338,02	= H+J+L	1 040 375,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 175 547,71	= G+H+I+J+K+L	2 089 611,39

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 ZAE SAINT USAGE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

- Parking gardé 2022

ND - PARKING GARDE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 22 353,68	G 24 860,00	G-A 2 506,32
	Section d'investissement	B 358 688,02	H 235 945,16	H-B -122 742,86

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 0,00	(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 0,00	(si déficit)	(si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 381 041,70	Q= G+H+I+J 260 805,16	-Q-P -120 236,54

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 152 413,45	L 287 951,37
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 152 413,45	= K+L 287 951,37

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 22 353,68	= G+I+K 24 860,00	2 506,32
	Section d'investissement	= B+D+F 511 101,47	= H+J+L 523 896,53	12 795,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 533 455,15	= G+H+I+J+K+L 548 756,53	15 301,38

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2022 PARKING GARDE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2022

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Le Président revient dans la salle et reprend la présidence du Conseil Communautaire.

Question II.4. DECISIONS BUDGETAIRES – Affectation des résultats de l'exercice 2022 dans les budgets principal et annexes 2023

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

1- Budget principal :

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	9 157 503,56 €	9 281 883,25 €	124 379,69 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		1 973 497,97 €	
	résultat à affecter			2 097 877,66 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	2 905 676,64 €	4 053 439,53 €	1 147 762,89 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		1 112 365,82 €	
	solde global d'exécution			2 260 128,71 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	2 327 650,30 €	2 583 194,83 €	255 544,53 €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				4 613 550,90 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			2 097 877,66 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget principal dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

20

Mme GILARDET : Avant on faisait des reprises anticipées à cette date et on faisait l'affectation des résultats au mois de juin. On s'est engagé l'année dernière à faire tout d'un coup pour 2023 et nous avons réussi.

Mme CENDRIER : Pour les 124 000 € d'épargne nette, est-ce que pour vous cela est suffisant pour poursuivre l'année suivante, notamment avec inflation ?

Mme GILARDET : pour un budget de 9 M€, c'est quasiment à l'équilibre. Je ne pense pas qu'il faille rester sur ce 124 000 € car il ne faut pas une tuile.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

2- Budget annexe SPIC Gestion des Déchets

BUDGET SPIC DECHETS		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	2 541 123,18 €	3 004 303,85 €	463 180,67 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		2 598 413,99 €	
	résultat à affecter			3 061 594,66 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	404 570,22 €	463 151,76 €	58 581,54 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		402 897,09 €	
	solde global d'exécution			461 478,63 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	290 485,90 €	24 936,00 €	- 265 549,90 €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				3 257 523,39 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			3 061 594,66 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget annexe SPIC DECHETS dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

3- Budget annexe Assainissement Collectif

21

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	675 294,31 €	707 102,04 €	31 807,73 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		840 925,94 €	
	résultat à affecter			872 733,67 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	482 652,62 €	722 415,47 €	239 762,85 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		563 458,83 €	
	solde global d'exécution			803 221,68 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	171 763,05 €	49 500,00 €	- 122 263,05 €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				1 553 692,30 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			872 733,67 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget annexe Assainissement collectif dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

4- Budget annexe Assainissement Non Collectif

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	13 062,21 €	914,60 €	- 12 147,61 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		14 970,88 €	
	résultat à affecter			2 823,27 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	- €	- €	- €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		56 238,00 €	
	solde global d'exécution			56 238,00 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	- €	- €	- €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				59 061,27 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			2 823,27 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget annexe Assainissement Non collectif dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

22

5- Budget annexe Office de Tourisme

BUDGET SPA OT		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	160 825,70 €	156 561,82 €	- 4 263,88 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		23 610,89 €	
	résultat à affecter			19 347,01 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	1 154,66 €	3 252,07 €	2 097,41 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		1 062,82 €	
	solde global d'exécution			3 160,23 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	1 765,79 €	160,00 €	- 1 605,79 €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				20 901,45 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			19 347,01 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget annexe Office de Tourisme dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

6- Budget annexe Orex

BUDGET OREX		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	46 150,56 €	70 291,96 €	24 141,40 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		134,46 €	
	résultat à affecter			24 275,86 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	39 741,74 €	45 194,77 €	5 453,03 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)	22 195,75 €		
	solde global d'exécution			- 16 742,72 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			- €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		16 742,72 €	16 742,72 €
	Report en fonctionnement en recettes			7 533,14 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget annexe Orex dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

23

7- Budgets annexes ZAE Brazey-en-Plaine, Seurre et Saint-Usage

BUDGET ZAE BRAZEY EN PLAINE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	1 875,00 €	0,60 €	- 1 874,40 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)	- 34 167,84 €		
	résultat à affecter			- 36 042,24 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N			- €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		12 395,15 €	
	solde global d'exécution			12 395,15 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			- €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			- 36 042,24 €

BUDGET ZAE SEURRE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	386 773,40 €	391 359,89 €	4 586,49 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)	- 4 046,89 €		
	résultat à affecter			539,60 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	490 820,29 €	383 952,14 €	- 106 868,15 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		441 047,86 €	
	solde global d'exécution			334 179,71 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			- €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				334 719,31 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			539,60 €

BUDGET ZAE ST USAGE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	836 218,01 €	1 049 236,12 €	213 018,11 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)	- 126 991,68 €		
	résultat à affecter			86 026,43 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	1 212 338,02 €	963 990,46 €	- 248 347,56 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		76 384,81 €	
	solde global d'exécution			- 171 962,75 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			- €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				- 85 936,32 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			86 026,43 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 des 3 ZAE Brazey en Plaine, Seurre et Saint-Usage dans les budgets primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

8- Budget annexe Parking Gardé (nouveau budget créé en 2022)

BUDGET PARKING GARDE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	22 353,68 €	24 860,00 €	2 506,32 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)			
	résultat à affecter			2 506,32 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	358 688,02 €	235 945,16 €	- 122 742,86 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)			
	solde global d'exécution			- 122 742,86 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	152 413,45 €	287 951,37 €	135 537,92 €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				15 301,38 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			2 506,32 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget annexe Parking gardé dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

9- Budget annexe Prestations de service :

25

BUDGET PRESTATIONS SERVICES		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	48 625,49 €	34 484,76 €	- 14 140,73 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		20 451,65 €	
	résultat à affecter			6 310,92 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	- €	- €	- €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)			
	solde global d'exécution			- €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			- €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				6 310,92 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			6 310,92 €

Les délégués communautaires sont invités à :

- Affecter les résultats 2022 du budget annexe prestations de services dans le budget primitif 2023 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.5. FINANCES – Subventions : Modification du règlement d’attribution de subventions exceptionnelles d’investissement aux communes membres

ANNEXE 3 : PROJET DE REGLEMENT D’ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D’INVESTISSEMENT AUX COMMUNES

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Considérant la volonté de la Communauté de communes Rives de Saône d’accompagner ses communes membres dans leurs projets d’investissement d’intérêt communautaire,

Par délibération n°093-2015 du 9 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé la mise en place d’un dispositif d’aide aux communes membres par le biais d’une attribution d’un fonds de concours régi par un règlement d’attribution entériné à cette même séance,

Au regard des dossiers reçus depuis 2019 et des écueils liés à leur instruction, le règlement dans sa version en vigueur mérite d’être complété afin de lever toute ambiguïté et/ou interprétation.

Il est donc aujourd’hui proposé aux délégués communautaires un amendement au règlement d’attribution actuel par un apport complémentaire dans les articles 4 et 5.

Rédaction actuelle	Proposition d’ajout et/ou modification
<p><u>Article 2 : critère d’éligibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet proposé doit contribuer à la promotion et au développement du territoire communautaire - Le projet proposé doit concerner, par ses implications, tout ou partie du public de la communauté de communes - Le projet proposé doit entrer dans le champ des compétences de la CCRS telles que définies dans ses statuts - L’urgence - Les dossiers concernant la voirie, les églises, les mairies et les mises aux normes ne sont pas éligibles. 	<p><u>Article 2 : critère d’éligibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet proposé doit contribuer à la promotion et au développement du territoire communautaire, - Le projet proposé doit concerner, par ses implications, tout ou partie du public de la communauté de communes, - Le projet proposé doit entrer dans le champ des compétences de la CCRS telles que définies dans ses statuts et son montant HT éligible doit être inférieur à 100 000 €, —L’urgence, - Les dossiers concernant la voirie¹, les églises, les mairies, les bâtiments publics et les mises aux normes ne sont pas éligibles.
<p><u>Article 4 : pièces constitutives du dossier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une lettre de demande de subvention précisant le projet et le montant sollicité - Une note d’opportunité décrivant l’intérêt communautaire de la demande - Un plan de financement détaillé faisant apparaître pour chaque financeur le montant sollicité. - Une délibération du conseil municipal sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Rives de Saône - Une attestation du Maire de non-commencement du projet à la date du dépôt du dossier <p>Il est rappelé que la participation financière de la commune ne peut être inférieure à 20 %.</p>	<p><u>Article 4 : pièces constitutives du dossier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La lettre de demande de subvention précisant le projet et l’intérêt communautaire de la demande, - Le plan de financement détaillé faisant apparaître pour chaque financeur le montant sollicité, - Une délibération du conseil municipal sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Rives de Saône, - Une attestation du Maire de non-commencement du projet à la date du dépôt du dossier. <p>La participation financière de la commune ne peut être ni inférieure à 20 % des coûts éligibles HT du projet, ni inférieure à la</p>

¹ Voirie : sont considérés projets de voirie, les projets goudronnés, tous type de voies et leurs équipement (liste non exhaustive).

<p>Il est rappelé que la participation financière de la communauté de communes ne peut pas excéder celle de la commune.</p>	<p>participation financière de la communauté de communes.</p>
<p><u>Article 5 : procédure d’instruction des demandes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des demandes de subventions tout au long de l'année N et au plus tard le 31/01/N+1 pour une attribution en N+1 ; au-delà du 31/1/N+1, le dossier sera examiné pour une attribution en N+2 - Instruction des dossiers complets par les services de la CCRS - Les services de la Communauté de communes Rives de Saône accuseront réception du dossier, délivreront une Autorisation de Commencer les Travaux qui ne vaudra pas promesse de subvention - Présentation pour avis des dossiers à la commission finances/affaires générales - Présentation des dossiers pour validation au conseil communautaire - Un courrier de notification de la subvention est envoyé au bénéficiaire au plus tard le 30 avril. 	<p><u>Article 5 : procédure d’instruction des demandes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des demandes de subventions tout au long de l'année N et au plus tard le 31/01/N+1 pour une attribution en N+1 ; au-delà du 31/1/N+1, le dossier sera examiné pour une attribution en N+2. - Instruction des dossiers complets par les services de la CCRS. - Les services de la Communauté de communes Rives de Saône accuseront réception du dossier, délivreront une Autorisation de Commencer les Travaux qui ne vaudra pas promesse de subvention. - Présentation pour avis des dossiers à la commission finances/affaires générales. - Présentation des dossiers pour validation au conseil communautaire. - Un courrier d’attribution de la subvention est envoyé au bénéficiaire au plus tard le 30 avril N+1.
<p><u>Article 6 : conditions d’attribution</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La subvention dont le montant est fixé par délibération du Conseil Communautaire sera attribuée dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de l’exercice - Le bénéficiaire de la subvention devra s’engager à faire figurer le logo de la CCRS sur tous les supports de communication relatifs à l’opération d’investissement concernée - En cas d’annulation du projet ou d’exécution insuffisante ou non conforme au projet validé, la CCRS pourra demander le reversement, en totalité ou partie de la subvention. 	<p><u>Article 6 : conditions d’attribution</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La subvention dont le montant est fixé par délibération du Conseil Communautaire sera attribuée dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de l’exercice N+1 (enveloppe allouée). - Le bénéficiaire de la subvention devra s’engager à faire figurer le logo de la CCRS sur tous les supports de communication relatifs à l’opération d’investissement concernée - En cas d’annulation du projet ou d’exécution insuffisante ou non conforme au projet validé, la CCRS pourra demander le reversement, en totalité ou partie de la subvention.
<p><u>Article 7 : modalités financières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets sollicitant une aide de la CCRS inférieure ou égale à 2 000 € ne seront pas recevables - La participation financière de la CCRS s’établira entre 10 et 20 % du budget hors taxes du projet sachant que l’aide sera plafonnée à 20 000 € - Le taux d’aide sera modulé en fonction du nombre de dossiers présentés - Pour la même commune, la CCRS ne financera qu’un projet par mandat, avec une carence de 3 ans entre 2 demandes - Versement par virement d’un acompte de 50 % au démarrage du projet, si la commune en fait la demande et sur présentation de l’ordre de service aux entreprises 	<p><u>Article 7 : modalités financières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe allouée : conformément au vote du budget primitif de l’exercice d’acceptation du dossier. - Les projets sollicitant une aide de la CCRS inférieure ou égale à 1 000 € ne seront pas recevables. - La participation financière de la CCRS s’établira au maximum à 20 % du budget hors taxes du projet sachant que l’aide sera plafonnée à 4 000 €. - Le taux d’aide sera modulé au prorata du montant total des dossiers présentés et du montant de l’enveloppe alloué selon la formule suivante : Subvention de la commune = montant subvention sollicitée par la commune * (montant de l’enveloppe alloué / montant total des dossiers).

<p>- Versement du solde après réalisation et sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses, de la copie des factures, des justificatifs attestant de l'achèvement (procès-verbal de réception...)</p>	<p>- Pour la même commune, la CCRS ne financera qu'un projet par mandat, avec une carence de 3 ans entre 2 demandes</p> <p>- Versement par virement d'un acompte de 50 % au démarrage du projet, si la commune en fait la demande et sur présentation de l'ordre de service aux entreprises</p> <p>- Versement du solde après réalisation et sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses, de la copie des factures, des justificatifs attestant de l'achèvement (procès-verbal de réception...)</p>
---	--

Les autres articles du règlement d'attribution demeurent inchangés.

Sous réserve de l'avis émis par la commission Finances/Affaires générales du 29 mars 2023,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver la version 2023 du règlement d'attribution de subventions exceptionnelles d'investissement aux communes membres de Rives de Saône, telle que décrite ci-dessus et jointe à la présente délibération,
- Dire que la version 2023 du règlement d'attribution sera transmise aux Maires des communes membres de Rives de Saône dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision,

Mme GILARDET : On s'est réuni en Commission Finances au mois de février car les dossiers arrivent avant le 31.01, pour savoir comment cela été attribué. Ça n'a pas été facile car le règlement n'était pas clair. Donc on a retravaillé avec la commission Finances le règlement pour qu'il soit plus clair.

M. PERRIN : Il y a beaucoup d'exclusions mais qu'est ce qui est financé en définitive ?

M. DELACOUR : Le point suivant donne des exemples. A Pouilly-sur-Saône, nous avons un exemple avec une aire de jeu.

28

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.6. FINANCES - Attributions des subventions exceptionnelles d'investissement aux communes membres pour 2023

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

La Communauté de communes Rives de Saône mène une politique de soutien en faveur de ses communes membres notamment par l'octroi de subventions exceptionnelles d'investissement.

Un règlement d'attribution régit ce dispositif, adopté par le conseil communautaire :

- Mise en place d'un règlement d'attribution au sein de Rives de Saône voté par le conseil communautaire le 09/09/2015 dans sa version 1
- Vote de la version 2 par le conseil communautaire le 03/04/2019
- Vote de la version 2023 par le conseil communautaire le 05/04/2023

Rappel des conditions d'éligibilité :

- Le projet proposé doit contribuer à la promotion et au développement du territoire communautaire
- Le projet proposé doit concerner, par ses implications, tout ou partie du public de la communauté de communes
- Le projet proposé doit entrer dans le champ des compétences de la CCRS telles que définies dans ses statuts
- L'urgence

- Les dossiers concernant la voirie, les églises, les mairies et les mises aux normes ne sont pas éligibles.
- Les projets sollicitant une aide de la CCRS inférieure ou égale à 2 000 € ne seront pas recevables
- La participation financière de la CCRS s'établira entre 10% et 20 % du budget hors taxes du projet sachant que l'aide sera plafonnée à 20 000 €.
- Le taux d'aide sera modulé en fonction du nombre de dossiers présentés.
- Pour la même commune, la CCRS ne financera qu'un projet par mandat, avec une carence de 3 ans entre 2 demandes.
- Le montant de l'enveloppe alloué 2023 inscrit au budget primitif principal 2023 s'élève à 10 000€.

Ces dispositions permettent en effet à la Communauté de communes Rives de Saône de verser à l'une de ses communes membres une subvention d'équipement en vue d'assurer la réalisation d'un équipement public, étant précisé que le montant total de la subvention ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Une convention devra préciser les conditions de versement de l'aide communautaire.

Pour l'attribution 2023, 5 dossiers ont été réceptionnés :

- o AUBIGNY EN PLAINE : réceptionné le 28/07/2022 et lié au projet de création d'une aire de jeux ;
- o LÉCHATELET : réceptionné le 12/09/22, dans le cadre de la construction d'un local à poubelles situé Chemin des Acacias ;
- o LABERGEMENT LES SEURRE : réceptionné le 12/05/2022, concernant le projet de création d'un pump track et d'un parcours de santé ;
- o SAINT JEAN DE LOSNE : réceptionné le 28/06/2022 dans le cadre du projet d'achat et de pose d'une borne électrique escamotable ;
- o BRAZEY EN PLAINE : réceptionné le 24/01/2023 dans le cadre du projet de création de halle couverte.

Enveloppe 2023 du budget primitif proposé au conseil communautaire : 14 000 €

29

La commission Finances s'est réunie les 2 février 2023 et 29 mars 2023 pour examiner les cinq dossiers pour un total d'aides sollicitées de 33 775,63 €.

Dossier d'Aubigny en Plaine (Aire de jeux)

Plan de financement :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Régional	Attribuée	20514.00 €	48.74 %	10000.00 €
Communauté de Communes Rives de Saône	Sollicitée	20514.00 €	20 %	4102.00 €
Autofinancement			31.26 %	6412.00 €

Vérification des conditions :

L'aide sollicitée est supérieure à 2 000 €

Le taux de participation de Rives de Saône est compris entre 10% et 20 %.

Il s'agit d'une première demande de la commune de la mandature en cours.

Dossier de Lechatelet (Construction local poubelle)

Plan de Financement :

Autofinancement	13496€ HT
Subvention Communauté de Communes (20%)	3374 € HT
TOTAL	16870€ HT

Vérification des conditions :

L'aide sollicitée est supérieure à 2 000 €

Le taux de participation de Rives de Saône est compris entre 10% et 20 %.

Il s'agit d'une première demande de la commune de la mandature en cours.

Dossier de Labergement les Seurre (création d'un pump track et d'un parcours de santé)

Plan de financement :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD	Sollicitée	32 996,28 €	30 %	9 898,88 €
COM.COM	Sollicitée	32 996,28 €	10%	3 299,63€
ANS	Sollicitée	32 996,28 €	30 %	9 898,88 €
TOTAL DES AIDES		32 996,28 €	70%	23 097,39€
Autofinancement		32 996,28 €	30%	9 898,88€

Vérification des conditions :

L'aide sollicitée est supérieure à 2 000 €

Le taux de participation de Rives de Saône est compris entre 10% et 20 %.

Il s'agit d'une première demande de la commune de la mandature en cours.

Dossier de Saint Jean de Losne (Achat et pose d'une borne escamotable)

DEFINIT le plan de financement suivant :

AIDE CONCERNEE	SOLLICITEE	MONTANT DE LA DEPENSE ELIGIBLE	%	MONTANT DE L'AIDE
Conseil Départemental 21	Sollicitée	15 950.00 € HT	31.35 %	5 000.00 €
Communauté de Communes « Rives de Saône »	Sollicitée	15 950.00 € HT	18.81 %	3 000.00 €
Total des aides			50.16 %	8 000.00 €
Autofinancement			49.84 %	7 950.00 €

Vérification des conditions :

L'aide sollicitée est supérieure à 2 000 €

Le taux de participation de Rives de Saône est compris entre 10% et 20 %.

Il s'agit d'une première demande de la commune de la mandature en cours.

Dossier de Brazey en Plaine (Création d'une halle solaire couverte)

COUT TOTAL PREVISIONNEL DES TRAVAUX (en € H.T.)		1 105 198.65 €
COLLECTIVITES	% d'aide	Montant de l'aide
MAIRIE DE BRAZEY EN PLAINE Autofinancement	22.87 %	252 692.65 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR	34.37 %	379 880.00 €
D.E.T.R.	30.64 %	338 662.00 €
CONSEIL REGIONAL	10.31 %	113 964.00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAONE	1.81 %	20 000.00 €

Vérification des conditions :

L'aide sollicitée est supérieure à 2 000 €

Le taux de participation de Rives de Saône n'est pas compris entre 10% et 20 %.

Il s'agit d'une première demande de la commune de la mandature en cours.

Après débat, la commission Finances a jugé :

- Le dossier non recevable pour la commune de BRAZEY EN PLAINE (20 000 €) compte tenu d'un taux de subvention de 1,81 %, non compris entre 10% et 20%.
- Les dossiers recevables suivants et émis les propositions d'attribution de subventions plafonnées, comme suit :
 - o pour la commune D'AUBIGNY EN PLAINE : 4 102 €, représentant 20 % de 20 514 € (montant HT des travaux) ;
 - o pour la commune de LECHATELET : 2 145,75 €, représentant 20 % de 3 374 € (montant HT des travaux) ;
 - o pour la commune de LABERGEMENT LES SEURRE : 3 299,63 €, représentant 10 % de 32 996,28 € (montant HT des travaux) ;
 - o pour la commune de SAINT JEAN DE LOSNE : 3 000,00 €, représentant 18.81 % de 15 590 € (montant HT des travaux) ;

Vu l'avis des commissions des finances des 2 février et 29 mars 2023,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Attribuer un fonds de concours d'investissement aux communes précitées pour les montants d'attributions rappelés ci-dessus ;
- Autoriser le Président à signer les conventions relatives au versement de ces subventions exceptionnelles d'investissement avec les cinq communes précitées ;
- Dire que la dépense correspondante sera payée au budget principal de l'exercice 2023 à l'article budgétaire 2041412 « subventions d'équipement aux communes du GFP -bâtiments et installations » ;
- Autoriser l'ordonnateur à solliciter les factures acquittées aux communes D'AUBIGNY EN PLAINE, LECHATELET, LABERGEMENT LES SEURRE, SAINT JEAN DE LOSNE préalablement au mandatement des aides accordées.

Mme GILARDET : L'analyse des dossiers présentés s'est faite sur l'ancien règlement. Pour information, la commune de Brazey en Plaine a retiré son projet pour ne pas pénaliser les autres dossiers.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.7. DECISIONS BUDGETAIRES – Budget primitif Principal 2023 : Opération d'équipements

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, la section d'investissement du budget général est votée au niveau du chapitre d'opérations d'équipement individualisées,

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2022 du budget principal et ses budgets annexes,

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 au cours de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023, (délibération n°016-2023)

Sous réserve de l'avis émis par la commission Finances le 29 mars 2023 ;

Considérant les délibérations ayant une incidence sur le budget 2023 :
N°009-2023 du 15/02/2023 ouvrant des crédits par anticipation pour le paiement des factures liées à l'aménagement de la piscine (opération 114),
N°017-2023 du 15/03/2023 présentant la liste des biens meublés inférieurs à 500 €,

Les dépenses et recettes d'équipement prévisionnelles 2023 sont retracées en opérations distinctes comme suit :

Opération 112 – Equipements liés à l'enfance jeunesse
Total des investissements 2023 : 657 223.62 €
2145-construction sur sol d'autrui : 39 030.00 €
2183-matériel informatique et bureautique : 4 480.00 €
2184- Mobilier : 5 916.15 €
2188- Autres immobilisations corporelles : 6 500.00 €
2313-construction : 14 822.00 €
2314-construction sur sol autrui : 537 275.47 €
458103-travaux pour compte de tiers : 49 200.00 €
Total des recettes attendues 2023 : 836 935.00 € €

Opération 113– Equipements culturels
Total des investissements 2023 : 11 317.00 €
2183-matériel informatique et bureautique : 500.00 €
2188- Autres immobilisations corporelles : 10 817.00 €
Total des recettes attendues 2023 : 0 €

Opération 114 – Equipements sportifs et de plein air
--

Total des investissements 2023 : **6 375 400.35 €**
2188- Autres immobilisations corporelles : 2 000.00 €
2313-Constructions : 6 372 400.35 €
238-Avances et acomptes : 1 000.00 €

Total des recettes attendues 2023 : **1 798 150.40 €**

Opération 115 – Equipements de voirie

Total des investissements 2023 : **72 443.50 €**
2158-Autres installations, matériel et outillage : 5 000.00 €
2315-Installations en cours : 67 443.50 €

Total des recettes attendues 2023 : **209 804.10 €**

Opération 116 – Equipements sociaux

Total des investissements 2023 : **384 €**
2145-Construction sur sol d'autrui : 384 €

Total des recettes attendues 2023 : **0 €**

Opération 117 – Equipements économiques

Total des investissements 2023 : **1 930.74 €**
20422 : Privé : bâtiments et installations : 1 930.74 €

Total des recettes attendues 2023 : **119 924.00€**

Opération 118 – Equipements touristiques

Total des investissements 2023 : **642.80 €**
2188- Autres immobilisations corporelles : 500.00 €
2314-Construction sur sol d'autrui : 142.80 €

Total des recettes attendues 2023 : **0 €**

Opération 119 – Equipements portuaires

Total des investissements 2023 : **37 325.00 €**
2145-Construction sur sol d'autrui : 25 900.00€
2152-Installations de voirie : 5 825.00 €
2158- Autres installations : 4 300.00 €
2181- installations générales, agencements : 300.00 €
2184- Mobilier :500.00 €
2188- Autres immobilisations corporelles 500.00 €

Total des recettes attendues 2023 : **105 324.00 €**

Opération 120 – Autres équipements

Total des investissements 2023 : **58 347.06 €**
2158-Autres installations : 2 916.07 €
2182-Matériel de transport : 691.00 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique : 29 145.19 €
2184-Mobilier : 200.00 €
2188-Autres immobilisations corporelles 8 074.80 €

2313- Constructions : 10 000.00 €
2315- Installations : 7 320.00 €

Total des recettes attendues 2023 : **0 €**

Autres dépenses d'investissement sans opération

Total des investissements 2023 : **903 692.97 €**
2041412- fonds de concours communes membres : 14 000.00 €
20422-Privé-Bâtiments et installations : 382 142.63 €
- Aide façades : 76 142.63 €
- Habitat : 34 500.00 €
- Aide reno : 271 500.00 €
27638-autres établissements publics : 507 550.34 €

Total des recettes attendues 2023 : **37 545.00 €**

34

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les inscriptions budgétaires au budget primitif principal 2023, en section d'investissement par opération d'équipement individualisée n°112 à n°120 et non individualisées.

Mme GILARDET : Il s'agit des investissements 2023 qui sont fléchées par opérations.

Mme ROSENBLATT : Quand on dit recettes attendues ce sont des subventions ?

Mme GILARDET : Il s'agit de subventions notifiées.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.8. FISCALITE – Vote des taux de fiscalité directe locale 2023

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B,

Vu les lois de finances successives pour 2021, 2022 et 2023 et notamment l'impact de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),

Vu la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 au cours de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023,

Vu la délibération du 5 avril 2023 portant sur les opérations d'équipement individualisées et opérations non individualisées en opération à inscrire au budget primitif 2023,

Considérant que la Communauté de communes Rives de Saône entend poursuivre son programme d'équipements publics auprès de la population et considérant la nécessité de maintenir en état de bon fonctionnement et de mise en conformité les différentes structures communautaires par des investissements,

Considérant la disparition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, et par voie de conséquence le pouvoir de taux sur cet impôt,

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2023 comme suit :

	Taux 2022	Taux 2023	% variation
Taxe sur le foncier bâti	2.44 %	2.56 %	+ 5 %
Taxe sur le foncier non bâti	2.98 %	3.13 %	+ 5 %
Cotisation foncière entreprises	22.90 %	24.05 %	+ 5 %

Les délégués communautaires sont invités à fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2.56 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.03 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 24.05 %

Mme GILARDET : Je n'ai pas pu faire la commission Finances dans les temps et la note commentée était partie. Lors du dernier conseil, on a entendu que 10% n'allait pas donc on a tout travaillé sur 5%. A la fin de la commission Finances, on était tous unanimes pour dire qu'il fallait prendre 10 %. Si on a une augmentation de taxes de 5%, notre épargne nette, notre capacité d'investissement sera de 119 k€. Si on augmente à 10%, c'est 93 k€ de plus. Cela nous permettrait de faire face à des aléas. A la commission, on a regardé nos propres taxes en tant que particulier. Dans la salle, il y a quelqu'un qui paye 750 €, donc avec l'augmentation des bases, ça lui fera payer 7€ de plus avec 10 %, 4€ avec 5%. Pour moi, je paye 2100 euros de taxes, en incluant 10% + 7% des bases, ça me fait augmenter de 21€ sur l'année.

Mme DUPARC : Je rebondis sur ce qu'a dit Mme CENDRIER tout à l'heure, 124 000 € c'est peu. Je pense qu'il faut augmenter pour que ça serve. Si on lâche pas un peu, il faudra augmenter de manière plus conséquente d'un coup. C'est douloureux, ça fait des années qu'on en parle, il faut être conscient de ce qui nous attend.

M. CHAPUIS : Il n'y a pas que la Communauté de communes qui va augmenter, il y a le Département, la Région. On a déjà dans nos villages des personnes qui n'arrivent pas à payer ni l'eau, ni l'électricité. Les gens auront du mal à faire face.

M. DELACOUR : Quand on a pris la décision ambitieuse de réhabiliter l'espace aquatique, on l'a dit, on allait avoir quelques années un peu dures le temps que les entreprises viennent s'installer sur nos ZA, sur le Technoport. On est dans ces quelques années où il va falloir serrer les dents. On n'est pas dans une situation critique, certaines autres collectivités ont dû prendre des décisions très difficiles comme la fermeture de sites périscolaires. Le contexte national et international ne nous est pas favorable et personne ne pouvait le prédire. Nous avons vu qu'avec le ROB, le Conseil préférait 5% mais c'est la commission qui a choisi 10%. A Pouilly-sur-Saône, j'ai eu le même discours que M. CHAPUIS. Néanmoins, la Communauté de communes ne peut pas être l'amortisseur de tout le monde. Les gens doivent se tourner vers les organismes conçus pour, comme les CCAS. Nous sinon, on ne pourra jamais augmenter car tout augmente tout le temps. C'est la préconisation des trésoriers. Il faut que ces finances-là servent à payer des projets sur le territoire et il y en a. Lors des toutes premières perspectives de Stratorial sur la réhabilitation de l'espace aquatique, il y avait déjà des augmentations prévues.

Mme DECHAUD : Quel est l'apport supplémentaire entre 5 % et 10 % ?

Mme GILARDET : 93 k€.

M. BECQUART : je n'ai pas pu assister à la fin de la commission. 10 % je le comprends très bien mais ces 10% doivent nous servir de bas de laine et pas pour faire des investissements.

Mme GILARDET : chaque investissement n'est engagé qu'après vote du conseil communautaire.

M. BOILLIN : il y a quand même des investissements à faire en matière de périscolaire. Il y a 3 services sur la cantine scolaire de Brazey en Plaine. Le projet annoncé à 7M€, je demande à ce qu'on précise ce projet-là, pour mettre en regard les subventions attendues et les subventions du Département. Il y a encore des investissements à faire.

M. DELACOUR : la nécessité d'un périscolaire à Brazey en plaine est connue de tout le monde. Je m'y étais engagé personnellement lors de ma prise de fonction. Concernant la question du « râteau » présenté dans le ROB, le projet plancher de Brazey en plaine, c'est 3 M€ pour la construction d'un bâtiment pour l'accueil de 180 enfants. Y a 150 enfants aujourd'hui dans les périscolaires, on se laisse 30 enfants de marge. Tout le reste, ce sont des options : école de musique, espace numérique Côte d'Or. Ces options demandent à être cochées en fonction des subventions et du reste à charge pour la Communauté de communes. Aujourd'hui, nous n'avons pas les chiffres sur l'implication du Département.

M. BARBE : et il ne faut pas oublier qu'à Seurre, il faudra également une structure.

M. DELACOUR : comme le dit M. BELORGEY, à chaque jour suffit sa peine.

Mme ROSENBLATT : si on passe à 10%, ce serait pour quel projet en plus ?

M. DELACOUR : ce n'est pas pour faire d'autres projets, c'est pour avoir un coussin de sécurité.

Mme ROSENBLATT : je partage l'avis de M. CHAPUIS.

Mme DUBIEF : On a eu quelques couacs cette année 2022, je pense au choix de la borne du parking gardé. On a voté une dépense exceptionnelle sur le salon fluvial. Pour le salon, on n'a pas encore le résultat. Pour l'erreur du choix du parking gardé, ça tourne quand même autour de 50 k€. On va tirer leçon de ces erreurs pour 2023, il y a peut-être ces 50 k€ qu'on peut récupérer sans aller faire payer au contribuable.

M. BECQUET : 5% – 10% – 15%, on s'était posé la question sur le ROB. Je souhaite que les fonds soient fléchés sur les investissements. Le périscolaire, il faut le faire, peut-être de moindres ambitions, mais il faut qu'on s'améliore sur le fonctionnement et qu'on serre les boulons pour pouvoir investir. J'espère qu'on ne nous proposera pas une augmentation de 35€ sur les déchets car avec 3 M€ en stock on peut encore voir venir.

Mme DUPARC : je rejoins ce que vient de dire Alain, il faut investir. N'oublions pas que nous allons avoir un nouveau fonctionnement en 2024 avec l'espace aquatique. Il faut envisager une augmentation de 10% car l'année prochaine on y repassera. Je te rejoins Sébastien, je me suis rendu compte que sur Saint Jean de Losne, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôt depuis 15 ans. Mais quand on creuse un peu et qu'on veut des projets pour les communes ou la Communauté de communes, ce rôle ingrat d'augmenter les impôts il faut le passer. Nous devons être communautaires. Je le comprends maintenant.

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2023 comme suit :

	Taux 2022	Taux 2023	% variation
Taxe sur le foncier bâti	2.44 %	2.68 %	+ 10 %
Taxe sur le foncier non bâti	2.98 %	3.28 %	+ 10 %
Cotisation foncière entreprises	22.90 %	25.19 %	+ 10 %

Les délégués communautaires sont invités à fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2.68 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.28 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 25.19 %

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 3

Abstention : 4

Pour : 44

Question II.9. GEMAPI – Vote de la taxe GEMAPI 2023

Rapporteur : Mme BEAUNEE Jocelyne, Vice-Présidente Cycle de l'eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « GEMAPI »,

Vu l'article 1530bis du Code Général des Impôts relatif à la taxe GEMAPI rappelant notamment que « le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »,

Il est proposé aux délégués communautaires de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2023.

Pour rappel, le produit de la taxe pour 2022 a été demandé à hauteur de 90 000€.

Le montant des cotisations estimées pour l'année 2022 était de 127 680,00€.

Le montant des cotisations estimées pour l'année 2023 est de 98 072,22€, avec :

Structures	Cotisations 2023
Syndicat du Bassin Versant de la Vouge	18 000,00 €
Syndicat du Bassin Versant de l'Ouche	1 600,00 €
EPTB Saône et Doubs	54 853,60 €
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune	2 877,95 €
Syndicat Intercommunal des Affluents Rive Gauche de la Saône	1 300,00 €
Syndicat Intercommunal de l'Auxon	2 500,00 €
Syndicat Intercommunal de la Sablonne	1 200,00 €
Grand Fossé de Labergement (Convention de délégation à l'EPTB)	4 704,67 €
Etat des lieux des zones blanches (Convention de délégation à l'EPTB)	3 250,00 €
Masse salariale	7 786,00 €
TOTAL GEMAPI	98 072,22 €

37

Considérant l'appel de cotisations voté ou envisagé à date de rédaction par les différents syndicats,

Il est précisé que la Communauté de Communes demande, lors des appels de cotisations, les justificatifs de correspondance entre le montant de la cotisation appelée et les missions exercées dans le cadre réglementaire de la GEMAPI.

Considérant un résultat de fonctionnement reporté de 24 840€,

Considérant l'avis de la Commission Cycle de l'eau du 21 mars 2023,

Il est proposé aux délégués communautaires d'appeler un montant de 93 600€ pour l'année 2023 au titre de la taxe GEMAPI, le reste étant pris en charge par l'excédent des années précédentes.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Arrêter le produit de la taxe GEMAPI de 93 600 € pour l'année 2023,
- Charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et financiers.

M. BECQUART : nous avons eu une très belle explication la dernière fois et je n'aurais pas grand-chose à dire.

Mme BEAUNEE : il y a eu 3 scénarii de proposés en Commission Cycle de l'Eau : +4%, +6% et +9%. Il a été proposé de partir sur 4% par la Commission et de piocher dans l'épargne.

Mme ROSENBLATT : c'est sur le foncier non bâti ?

Mme BREBANT : la taxe GEMAPI est répartie sur les 3 taxes.

M. BECQUART : je ne suis pas d'accord avec cette taxe. Les demandes de travaux vont augmenter quand les syndicats auront compris qu'on peut financer.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.10. DECISIONS BUDGETAIRES – Vote du budget primitif 2023 du Budget Principal

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

L'élaboration du budget primitif principal 2023 a été réalisée sur les bases déclinées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil communautaire du 15 mars 2023, dans une conjoncture inflationniste.

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération N°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey en Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°2-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération N°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération N°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°49-2022 du 18 mai 2022 portant création du budget annexe « parking gardé »,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2023,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2023 présenté lors du Conseil communautaire du 15 mars 2023,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 536 721,99	9 803 902,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 097 877,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 536 721,99	11 901 780,10

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 488 683,66	4 538 925,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 327 650,30	2 583 194,83
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 260 128,71
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 816 333,96	9 382 249,05

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		19 353 055,95	21 284 029,15

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 060 210,40	0,00	2 137 118,05	0,00	2 137 118,05
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 176 650,00	0,00	3 669 492,00	0,00	3 669 492,00
014	Atténuations de produits	2 474 484,00	0,00	2 478 732,00	0,00	2 478 732,00
65	Autres charges de gestion courante	785 594,74	0,00	797 044,34	0,00	797 044,34
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 496 939,14	0,00	9 082 386,39	0,00	9 082 386,39
66	Charges financières	24 848,78	0,00	67 897,76	0,00	67 897,76
67	Charges exceptionnelles	71 157,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		40 000,00	0,00	40 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 792 944,92	0,00	9 196 884,15	0,00	9 196 884,15
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		500 000,00	0,00	500 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	835 687,82		839 837,84	0,00	839 837,84
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		835 687,82		1 339 837,84	0,00	1 339 837,84
TOTAL		9 628 632,74	0,00	10 536 721,99	0,00	10 536 721,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 10 536 721,99

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	161 953,50	0,00	111 920,00	0,00	111 920,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 103 749,00	0,00	1 155 873,75	0,00	1 155 873,75
73	Impôts et taxes	5 444 602,00	0,00	6 002 305,00	0,00	6 002 305,00
74	Dotations et participations	1 892 158,86	0,00	1 924 413,06	0,00	1 924 413,06
75	Autres produits de gestion courante	295 290,00	0,00	420 575,61	0,00	420 575,61
Total des recettes de gestion courante		8 897 753,36	0,00	9 615 087,42	0,00	9 615 087,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	26 677,00	0,00	54 000,00	0,00	54 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 924 430,36	0,00	9 669 087,42	0,00	9 669 087,42
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	133 392,52		134 815,02	0,00	134 815,02
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		133 392,52		134 815,02	0,00	134 815,02
TOTAL		9 057 822,88	0,00	9 803 902,44	0,00	9 803 902,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 2 097 877,66

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 11 901 780,10

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 205 022,82	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	--------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	295 209,13	252 642,63	143 500,00	0,00	396 142,63
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	4 934 201,42	1 866 696,07	5 299 118,00	0,00	7 165 814,07
	Total des dépenses d'équipement	5 255 291,55	2 119 338,70	5 442 618,00	0,00	7 561 956,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	208 976,48	0,00	354 500,30	0,00	354 500,30
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	109 626,29	0,00	507 550,34	0,00	507 550,34
020	Dépenses imprévues	100 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	418 602,77	0,00	862 050,64	0,00	862 050,64
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	91 553,00	208 311,60	49 200,00	0,00	257 511,60
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 765 447,32	2 327 650,30	6 353 868,64	0,00	8 681 518,94
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	133 392,52		134 815,02	0,00	134 815,02
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	133 392,52		134 815,02	0,00	134 815,02
	TOTAL	5 898 839,84	2 327 650,30	6 488 683,66	0,00	8 816 333,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 816 333,96
---	---------------------

41

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 767 880,30	2 542 114,83	383 367,67	0,00	2 925 482,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 900 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	260 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 928 580,30	2 542 114,83	1 986 367,67	0,00	4 528 482,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	706 886,00	41 080,00	1 163 520,00	0,00	1 204 600,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	706 886,00	41 080,00	1 163 520,00	0,00	1 204 600,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	75 878,80	0,00	49 200,00	0,00	49 200,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 711 345,10	2 583 194,83	3 199 087,67	0,00	5 782 282,50
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		500 000,00	0,00	500 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	835 687,82		839 837,84	0,00	839 837,84
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - CC RIVES DE SAONE PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	835 687,82		1 339 837,84	0,00	1 339 837,84
	TOTAL	5 547 032,92	2 583 194,83	4 538 925,51	0,00	7 122 120,34
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						2 260 128,71
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 382 249,05

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget principal 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mme GILARDET : le budget primitif est sur la base d'une augmentation de fiscalité de 5%. Il n'est pas nécessaire de le modifier, nous aurons juste une recette supplémentaire de 93k€ suite au vote de la fiscalité.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.11. DECISIONS BUDGETAIRES – Vote des budgets primitifs 2023 des Budgets Annexes

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Budgets annexes 2023 soumis au vote de l'assemblée délibérante :

- Budget annexe SPIC Gestion des déchets
- Budget annexe office de tourisme Rives de Saône
- Budget annexe SPIC assainissement collectif
- Budget annexe prestations de services
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe usine-relais OREX
- Budget annexe parking gardé
- Budget annexe ZAE Brazey-en-Plaine
- Budget annexe ZAE Saint-Usage
- Budget annexe ZAE Seurre – route de Franche Comté

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération N°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey en Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°2-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération N°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération N°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°49-2022 du 18 mai 2022 portant création du budget annexe parking gardé,
Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2023,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2023 présenté lors du Conseil communautaire du 15 mars 2023,

BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPIC DECHETS 2023

Fonctionnement : Budget classique regroupant :

- Collecte, transport, traitement des ordures ménagères résiduelles pour les 38 communes
- Exploitation de cinq déchèteries,
- Collecte et transport des recyclables
- Mesures de réduction des déchets
- Collecte des biodéchets
- Charges d'intérêts de la dette actuelle

Et des actions ponctuelles spécifiques :

- Matériel industriel : 111 600 € (système embarquée BOM)
- Matériel de transport : 255 000 € (achat BOM)
- Matériel informatique : 1 315 € (achat PC directrice environnement)
- Construction déchetterie Losne (lot 1 fondations)+MOE recyclerie : 890 612.30 €
- Installations diverses : 19 983.60 €

Total dépenses investissement 2023 : **1 400 800.90 €**

Total recettes attendues 2023 (subventions) : **159 056 €**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 431 979,37	2 624 962,05
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 061 594,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 431 979,37	5 686 556,71

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 241 262,63	1 045 333,90
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	290 485,90	24 936,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 461 478,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 531 748,53	1 531 748,53
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		4 963 727,90	7 218 305,24

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Rectes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 956 115,41	0,00	1 944 543,56	0,00	1 944 543,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	703 115,00	0,00	707 996,00	0,00	707 996,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 280,00	0,00	55 632,00	0,00	55 632,00
Total des dépenses de gestion des services		2 693 510,41	0,00	2 708 171,56	0,00	2 708 171,56
66	Charges financières	859,82	0,00	23,91	0,00	23,91
67	Charges exceptionnelles	61 000,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 755 370,23	0,00	2 749 195,47	0,00	2 749 195,47
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		336 487,80	0,00	336 487,80
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	412 982,43		346 296,10	0,00	346 296,10
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		412 982,43		682 783,90	0,00	682 783,90
TOTAL		3 168 352,66	0,00	3 431 979,37	0,00	3 431 979,37
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
-						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						3 431 979,37

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Rectes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 514,50	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 082 100,00	0,00	2 146 854,49	0,00	2 146 854,49
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	346 000,00	0,00	371 000,00	0,00	371 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	770,00	0,00	770,00
Total des recettes de gestion des services		2 429 614,50	0,00	2 518 624,49	0,00	2 518 624,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 436 614,50	0,00	2 518 624,49	0,00	2 518 624,49
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	101 463,47		106 337,56	0,00	106 337,56
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		101 463,47		106 337,56	0,00	106 337,56
TOTAL		2 538 077,97	0,00	2 624 962,05	0,00	2 624 962,05
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						3 061 594,66
-						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						5 686 596,71

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	576 446,34	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	6 955,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	521 419,43	179 890,00	310 315,00	0,00	490 205,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 022 416,87	110 595,90	800 000,00	0,00	910 595,90
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 550 791,50	290 485,90	1 110 315,00	0,00	1 400 800,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	89 260,59	0,00	24 610,07	0,00	24 610,07
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	89 260,59	0,00	24 610,07	0,00	24 610,07
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 640 052,09	290 485,90	1 134 925,07	0,00	1 425 410,97
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	101 463,47		106 337,56	0,00	106 337,56
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	101 463,47		106 337,56	0,00	106 337,56
	TOTAL	2 741 515,56	290 485,90	1 241 262,63	0,00	1 531 748,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 531 748,53
---	---------------------

46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	7 056,00	152 000,00	0,00	159 056,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 472 607,04	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 522 607,04	7 056,00	152 000,00	0,00	159 056,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	403 029,00	17 880,00	210 550,00	0,00	228 430,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	403 029,00	17 880,00	210 550,00	0,00	228 430,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 925 636,04	24 936,00	362 550,00	0,00	387 486,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		336 487,80	0,00	336 487,80

ND - SPIC GESTION DES DECHETS - BP (projet de budget) - 2023

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	412 982,43		345 295,10	0,00	345 295,10
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		412 982,43		682 783,90	0,00	682 783,90
TOTAL		2 338 618,47	24 936,00	1 045 333,90	0,00	1 070 269,90

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		461 478,63
--	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 531 748,53
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	576 446,34
---	-------------------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPIC DECHETS 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

21h30 Sortie de Mme Sirugue.
21h33 Retour de Mme Sirugue

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

47

Rappel du contexte :

La Communauté de communes Rives de Saône est depuis le 1^{er} janvier 2018 compétente pour exercer la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de l'EPCI, et lieu et place des communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Pouilly-sur-Saône et des syndicats intercommunaux du Pays Losnais et de Seurre-Jallanges-Trugny.

Le 17 janvier 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d'un service public à caractère industriel et commercial pour l'exercice du service public d'assainissement collectif et celle d'un budget annexe distinct de celui de rattachement, relevant du plan comptable M49.

Fonctionnement du service « assainissement collectif » :

Mode de gestion : gestion déléguée

Financement : redevance d'assainissement

Compte-tenu des restes réalisés au 31/12/2022, les propositions d'inscriptions de nouvelles dépenses d'investissement au budget primitif 2023, au regard du schéma directeur d'assainissement :

- Travaux sur le système d'assainissement de Brazey-en-Plaine (Sécurisation postes relevage + réseaux) pour 342 000 €
- Travaux sur le système d'assainissement de Chamblanc : 13 350.17 €
- Installation de tampons + consultation MOE pour travaux imprévus : 67 345.00 €
- Travaux sur le système d'assainissement de Saint Symphorien sur Saône : 2 394.88 €
- Travaux sur le système d'assainissement de Pouilly sur Saône (augmentation stockage des boues) : 43 000 €
- Travaux sur le système d'assainissement de Seurre Trugny et Jallanges : 55 173.00 €

Total dépenses investissement 2023 : **523 263.05 €**

Total recettes attendues 2023 (subventions) : **68 500.00 €**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 011 221,48	745 207,76
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 872 733,67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 011 221,48	1 617 941,43

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	628 194,00	477 820,50
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	171 763,05	49 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 803 221,68
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		799 957,05	1 330 542,18

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 811 178,53	2 948 483,61

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	100 094,16	0,00	346 662,06	0,00	346 662,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	106 728,43	0,00	97 948,00	0,00	97 948,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Total des dépenses de gestion des services		206 822,59	0,00	444 611,06	0,00	444 611,06
66	Charges financières	113 654,40	0,00	107 489,92	0,00	107 489,92
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		322 476,99	0,00	552 400,98	0,00	552 400,98
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	438 955,45		458 820,50	0,00	458 820,50
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		438 955,45		458 820,50	0,00	458 820,50
TOTAL		761 432,44	0,00	1 011 221,48	0,00	1 011 221,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 011 221,48**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	67,00	0,00	67,00	0,00	67,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	561 250,00	0,00	579 100,00	0,00	579 100,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 900,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
75	Autres produits de gestion courante	70,00	0,00	76,40	0,00	76,40
Total des recettes de gestion des services		596 287,00	0,00	611 243,40	0,00	611 243,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		596 287,00	0,00	611 243,40	0,00	611 243,40
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	118 835,05		133 984,38	0,00	133 984,38
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		118 835,05		133 984,38	0,00	133 984,38
TOTAL		715 122,05	0,00	745 207,76	0,00	745 207,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 872 733,67

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 617 941,43

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	324 856,14	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle.
---	------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	161,00	0,00	81 000,00	0,00	81 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 203,98	171 763,05	270 500,00	0,00	442 263,05
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	250 364,98	171 763,05	351 500,00	0,00	623 283,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	136 637,56	0,00	142 729,64	0,00	142 729,64
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	18 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	164 637,56	0,00	142 729,64	0,00	142 729,64
46...	Total des opérations pour compte de tiers (8)	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	407 802,64	171 763,05	494 229,64	0,00	868 892,89
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	118 836,05		133 964,36	0,00	133 964,36
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	118 836,05		133 964,36	0,00	133 964,36
	TOTAL	628 837,69	171 763,05	628 184,00	0,00	789 867,05
					+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
					=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					789 867,05

50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	83 500,00	49 500,00	19 000,00	0,00	68 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	83 500,00	49 500,00	19 000,00	0,00	68 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des opérations pour le compte de tiers (8)	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	86 300,00	49 500,00	19 000,00	0,00	68 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2023

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	438 955,45		458 820,50	0,00	458 820,50
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		438 955,45		458 820,50	0,00	458 820,50
TOTAL		626 266,45	48 600,00	477 820,50	0,00	627 320,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		803 221,88
--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 330 642,18
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	324 868,14
---	-------------------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Assainissement Collectif 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2023

Rappel du contexte :

Le SPANC est géré par contrat de délégation de service public à Suez Eau France, chargé de réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif à la demande des usagers du territoire lors de la réhabilitation des installations ou des diagnostics en cas de ventes immobilières. La redevance pour ce service rendu est réglée directement par l'utilisateur à Suez Eau France.

ND - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE		II	
		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 605,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 823,27
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 605,00	2 823,27
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 56 238,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	56 238,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 605,00	59 061,27

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 960,00	0,00	70,00	0,00	70,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 086,00	0,00	2 534,00	0,00	2 534,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Total des dépenses de gestion des services		17 046,00	0,00	2 605,00	0,00	2 605,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 796,00	0,00	2 605,00	0,00	2 605,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		17 796,00	0,00	2 605,00	0,00	2 605,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 605,00
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 193,75	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 949,75	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 949,75	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 823,27
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 823,27
---	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la règle.
---	-------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	---	------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	--	------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2023

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	56 238,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 238,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SPA OFFICE DE TOURISME 2023

Rappel du contexte :

Par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création au 1^{er} janvier 2017 du service public administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » afin d'étendre l'activité de promotion touristique auparavant dévolue à l'association « office de tourisme Rives de Saône ».

Ce service public est doté de la seule autonomie financière et fait l'objet d'un budget distinct du budget principal de l'EPCI.

Fonctionnement de l'office de tourisme Rives de Saône :

- un bureau d'information touristique à Seurre comprenant une boutique
- un bureau d'information touristique à Saint-Jean de Losne comprenant une boutique et une activité de billetterie SNCF à l'Esplanade des Itinérances, quai Lafayette

Le financement de ce budget est assuré en partie par la taxe de séjour versée par les hébergeurs du territoire communautaire et d'une subvention d'équilibre émanant du budget principal de la CC Rives de Saône.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FUNCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	281 029,67	261 682,66
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 347,01
-		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	281 029,67	281 029,67
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 970,00	3 415,56
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 765,79	160,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 160,23
-		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 735,79	6 735,79
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	287 765,46	287 765,46

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	61 918,00	0,00	121 012,27	0,00	121 012,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	109 936,29	0,00	149 090,00	0,00	149 090,00
014	Atténuations de produits	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 637,60	0,00	6 861,84	0,00	6 861,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		178 681,89	0,00	278 964,11	0,00	278 964,11
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	300,00	0,00	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		178 681,89	0,00	278 264,11	0,00	278 264,11
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		605,16	0,00	605,16
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	3 222,74		2 160,41	0,00	2 160,41
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 222,74		2 765,56	0,00	2 765,56
TOTAL		182 314,83	0,00	281 029,67	0,00	281 029,67

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

-	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	281 029,67
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	299,00	0,00	300,00	0,00	300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 150,00	0,00	23 600,00	0,00	23 600,00
73	Impôts et taxes	20 958,40	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
74	Dotations et participations	10 140,00	0,00	33 950,00	0,00	33 950,00
75	Autres produits de gestion courante	119 156,34	0,00	180 832,66	0,00	180 832,66
Total des recettes de gestion courante		168 703,74	0,00	281 682,66	0,00	281 682,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		168 703,74	0,00	281 682,66	0,00	281 682,66
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		168 703,74	0,00	281 682,66	0,00	281 682,66

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	19 947,91
---	---	------------------

-	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	281 029,67
---	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 766,68	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 358,56	1 765,79	4 970,00	0,00	6 735,79
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 358,56	1 765,79	4 970,00	0,00	6 735,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 358,56	1 765,79	4 970,00	0,00	6 735,79
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 358,56	1 765,79	4 970,00	0,00	6 735,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 735,79
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	73,00	160,00	650,00	0,00	810,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	73,00	160,00	650,00	0,00	810,00
46...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	73,00	160,00	650,00	0,00	810,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		605,16	0,00	605,16
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 222,74		2 160,41	0,00	2 160,41
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - SPA OFFICE DE TOURISME RIVES DE SAONE - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 222,74		2 765,56	0,00	2 765,56
	TOTAL	3 285,74	180,00	3 415,68	0,00	3 675,68

+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					3 180,23

-						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 795,79

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 765,68
--	----------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPA Office de Tourisme 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

PRESTATIONS DE SERVICES 2023

Rappel du contexte :

Par délibération du 16 novembre 2016, le Conseil communautaire a entériné le principe de création de prestations de services consistant pour la Communauté de communes à rendre service à titre onéreux aux communes membres par la mise à disposition de moyens humains/matériels à la demande, à titre onéreux.

Différents tarifs d'interventions ont été fixés par délibération selon la demande formulée par la commune :

- Intervention d'un, deux ou trois agents intercommunaux
- Mise à disposition de matériel
- Frais de déplacement supplémentaires pendant la prestation

L'exercice de ces prestations est retracé dans le budget annexe « prestations de services ».

Ce budget annexe est caractérisé par des prévisions et exécutions uniquement en section de fonctionnement.

En dépenses : masse salariale des agents réalisant les prestations. Depuis le 2nd semestre 2021 la masse salariale est budgétisée sur le BP Principal et remboursée par le Budget Annexe Prestation de service au moyen d'une subvention.

En recettes : redevances des communes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	61 600,00	55 289,08
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 310,92
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	61 600,00	61 600,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	61 600,00	61 600,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 413,00	0,00	5 600,00	0,00	5 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	64 131,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		70 644,00	0,00	61 600,00	0,00	61 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30 701,65	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		101 245,65	0,00	61 600,00	0,00	61 600,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		101 245,65	0,00	61 600,00	0,00	61 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 61 600,00**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	80 794,00	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	9 289,08	0,00	9 289,08
Total des recettes de gestion courante		80 794,00	0,00	66 289,08	0,00	66 289,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		80 794,00	0,00	66 289,08	0,00	66 289,08
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		80 794,00	0,00	66 289,08	0,00	66 289,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 8 310,92

-

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 61 600,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rattachement.
---	------	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - PRESTATIONS DE SERVICES - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+					
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)				0,00

-					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres de la section de fonctionnement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Prestations de Services 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

USINE RELAIS « CROISIERES OREX » 2023

Rappel du contexte :

En 2007, la Communauté de communes Rives de Saône a édifié une usine-relais sur la commune de Saint-Usage qu'elle loue à la société croisières OREX, financée par un emprunt.

Le loyer payé trimestriellement par la société croisières OREX correspond à l'annuité d'emprunt remboursée par l'EPCI à l'établissement bancaire.

Les taxes foncières et redevance VNF sont également remboursées par les croisières OREX. La société OREX a émis le souhait de racheter le bâtiment au plus tard fin novembre 2023 conformément aux conditions contractuelles du crédit-bail (rachat à hauteur de 182 k€).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	73 858,56	66 325,42
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 533,14
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	73 858,56	73 858,56
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	197 103,26	222 061,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 16 742,72	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	213 845,98	222 061,74
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	287 704,54	295 920,30

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Recets à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	29 081,26	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Abattements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 754,00	0,00	43 760,81	0,00	43 760,81
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		38 835,26	0,00	43 760,81	0,00	43 760,81
66	Charges financières	8 615,87	0,00	7 098,93	0,00	7 098,93
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		47 451,13	0,00	50 859,74	0,00	50 859,74
023	Virement à la section d'investissement (5)	16 742,72		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	22 999,02		22 999,02	0,00	22 999,02
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		39 741,74		22 999,02	0,00	22 999,02
TOTAL		87 192,87	0,00	73 858,56	0,00	73 858,56

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 858,56
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Recets à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Abattements de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	16 254,00	0,00	17 715,76	0,00	17 715,76
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 050,00	0,00	45 051,00	0,00	45 051,00
Total des recettes de gestion courante		61 304,00	0,00	62 766,76	0,00	62 766,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		61 304,00	0,00	62 766,76	0,00	62 766,76
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	3 568,66		3 568,66	0,00	3 568,66
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 568,66		3 568,66	0,00	3 568,66
TOTAL		64 872,66	0,00	66 325,42	0,00	66 325,42

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 533,14
---	-----------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 858,56
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	19 440,38	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 183,08	0,00	193 544,60	0,00	193 544,60
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	36 183,08	0,00	193 544,60	0,00	193 544,60
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	36 183,08	0,00	193 544,60	0,00	193 544,60
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 558,88		3 558,88	0,00	3 558,88
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 558,88		3 558,88	0,00	3 558,88
	TOTAL	39 741,74	0,00	197 103,26	0,00	197 103,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	16 742,72
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	213 845,98
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	22 195,75	0,00	16 742,72	0,00	16 742,72
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	182 320,00	0,00	182 320,00
	Total des recettes financières	22 195,75	0,00	199 062,72	0,00	199 062,72
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	22 195,75	0,00	199 062,72	0,00	199 062,72
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	16 742,72		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	22 000,02		22 000,02	0,00	22 000,02
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ANNEXE OREX - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	39 741,74		22 999,02	0,00	22 999,02
	TOTAL	€1 937,49	0,00	222 061,74	0,00	222 061,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		222 061,74
---	--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	19 440,36
--	-----------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe usine relais OREX 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

GILARDET : il s'agirait de la dernière année de ce budget. Orex a émis le souhait de racheter le bâtiment. L'objectif était du portage, il rachètera au prix restant dû en novembre 2023.

PARKING GARDE 2023

Rappel du contexte :

Le projet de création d'un parking surveillé destiné aux usagers de la Gare d'Eau et promeneurs est inscrit au PPI et au budget depuis 2020.

Par délibération n°124-2021 du 2010/2021, les délégués communautaires ont retenu le principe de service public sous la forme de l'affermage comme mode de gestion. Ce contrat est prévu pour 6 ans. Un bail emphytéotique a été conclu entre la commune de ST USAGE et la Communauté de Communes pour 33 ans, renouvelable 2 fois.

Les travaux pour cet aménagement ont débuté en 2022. Ils seront achevés en mai 2023.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 000,00	6 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 506,32
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 000,00	8 506,32
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 000,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	152 413,45	287 951,37
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 122 742,86	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	279 156,31	287 951,37
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	280 156,31	296 457,69

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 360,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 360,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	103 376,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		103 376,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		125 736,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 000,00
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		5 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	120 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		125 736,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		125 736,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 506,32
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 506,32
---	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	407 376,00	152 413,45	0,00	0,00	152 413,45
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	407 376,00	152 413,45	0,00	0,00	152 413,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (5)	65 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	472 954,00	152 413,45	4 000,00	0,00	156 413,45
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	472 954,00	152 413,45	4 000,00	0,00	156 413,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	122 742,86
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 156,31
---	-------------------

70

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	304 000,00	252 261,37	0,00	0,00	252 261,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	304 000,00	252 261,37	0,00	0,00	252 261,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (5)	65 578,00	35 690,00	0,00	0,00	35 690,00
	Total des recettes réelles d'investissement	369 578,00	287 951,37	0,00	0,00	287 951,37
021	Virement de la section d'exploitation (4)	103 376,00		0,00	0,00	0,00

ND - PARKING GARDE - BP (projet de budget) - 2023

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		103 378,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		472 954,00	287 951,37	0,00	0,00	287 951,37

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
287 951,37	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Parking gardé 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'Echelotte à SAINT-USAGE 2023

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI. A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé, le 16 novembre 2016, la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 16 janvier 2019 le conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone de l'Echelotte située à Saint-Usage.

Le paiement à la commune de Saint-Usage des parcelles restant à commercialiser est intervenu en fin d'année 2019 pour 356 526,26 €.

En 2020, ont débuté les travaux de viabilisation de cette zone.

Pour 2022, des crédits avaient été prévus pour la poursuite de l'aménagement :

- 205 600 € de travaux concernant le bassin de rétention
- Remboursement du prêt relais de 787 800 €
- 1,0 M€ d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks)
- 830 000 € de ventes de lots sur 2022

Fin 2022, les recettes pour vente de lots se sont élevées à 627 339 €. Il reste donc quelques lots à vendre en 2023.

Le prêt relais de 787 800 € a été remboursé fin 2022.

680 000 € d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks) sont prévus en 2023.

80 000 € de travaux sont prévus en 2023 pour terminer d'aménager la zone.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	409 748,17	404 358,21
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 86 026,43
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	409 748,17	490 384,64
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	349 539,21	521 501,96
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 171 962,75	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	521 501,96	521 501,96
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	931 250,13	1 011 886,60

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	216 223,00	0,00	76 398,98	0,00	76 398,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		216 223,00	0,00	76 398,98	0,00	76 398,98
66	Charges financières	1 923,11	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		218 146,11	0,00	77 998,98	0,00	77 998,98
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		27 300,00	0,00	27 300,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 728 150,50		302 840,19	0,00	302 840,19
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	11 125,92		1 600,00	0,00	1 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 739 285,51		331 748,19	0,00	331 748,19
TOTAL		1 957 431,62	0,00	409 748,17	0,00	409 748,17

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	409 748,17
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	856 363,00	0,00	55 719,00	0,00	55 719,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	177 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 033 575,00	0,00	55 719,00	0,00	55 719,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 033 575,00	0,00	55 719,00	0,00	55 719,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 030 722,30		347 030,21	0,00	347 030,21
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	11 125,92		1 600,00	0,00	1 600,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 050 848,31		348 639,21	0,00	348 639,21
TOTAL		2 084 423,31	0,00	404 358,21	0,00	404 358,21

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	86 026,43
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	490 384,64
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-16 890,02	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	787 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	787 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	8 730,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	796 530,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 039 722,39		347 039,21	0,00	347 039,21
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 039 722,39		347 039,21	0,00	347 039,21
	TOTAL	1 836 252,39	0,00	349 539,21	0,00	349 539,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	171 962,75
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	521 501,96
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	159 738,21	0,00	159 738,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	159 738,21	0,00	159 738,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	31 710,00	0,00	31 614,56	0,00	31 614,56
	Total des recettes réelles d'investissement	31 710,00	0,00	191 352,77	0,00	191 352,77
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		27 300,00	0,00	27 300,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 728 150,50		302 849,19	0,00	302 849,19
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ZAE ST USAGE - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 728 159,59		330 149,19	0,00	330 149,19
	TOTAL	1 753 869,59	0,00	521 501,96	0,00	521 501,96

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
=		

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		521 501,96
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-16 890,02
--	------------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE de l'Echelotte à SAINT-USAGE 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Le Grand Pâquier à BRAZEY-EN-PLAINE 2023

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI. A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé, le 16 novembre 2016, la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 8 novembre 2017 le Conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone du Grand Pâquier située à Brazey-en-Plaine. Le paiement à la commune de Brazey-en-Plaine des parcelles restant à commercialiser intervenant au fur et à mesure de leur vente.

Depuis le transfert, la CC Rives de Saône a réalisé des aménagements par la création de places de stationnement pour cette ZAE (52 000 €).

En 2020, ont débuté en même temps que la réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine les travaux créant un giratoire pour la ZAE de Brazey-en-Plaine.

De même, une parcelle de 1711 m² a été vendue (15 €/m²) et le paiement à la commune afférent à ladite parcelle réalisé (11 €/m²).

En 2022, seule une division parcellaire pour la création pour le giratoire a été facturée (15 785 €).

250 000 € d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks) sont prévus en 2023.

28 000 € de travaux sont prévus en 2023.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	79 932,85	199 138,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 36 042,24	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		115 975,09	199 138,58
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	199 138,58	186 743,43
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 395,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		199 138,58	199 138,58
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		315 113,67	398 277,16

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	19 163,31	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		19 163,31	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 163,31	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	51 932,66		51 932,66	0,00	51 932,66
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		51 932,66		51 932,66	0,00	51 932,66
TOTAL		71 096,19	0,00	79 932,66	0,00	79 932,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	38 042,24
---	------------------

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	116 976,09
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	105 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		105 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		105 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		199 138,68	0,00	199 138,68
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		199 138,68	0,00	199 138,68
TOTAL		105 264,00	0,00	199 138,68	0,00	199 138,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	199 138,68
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-147 206,78
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	64 328,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	64 328,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	64 328,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		199 138,68	0,00	199 138,68
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		199 138,68	0,00	199 138,68
	TOTAL	64 328,00	0,00	199 138,68	0,00	199 138,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	199 138,68
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	134 810,68	0,00	134 810,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	134 810,68	0,00	134 810,68
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	134 810,68	0,00	134 810,68
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	61 932,06		61 932,06	0,00	61 932,06
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ZAE BRAZEY EN PLAINE - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	51 932,85		51 932,85	0,00	51 932,85
	TOTAL	51 932,85	0,00	188 743,43	0,00	188 743,43

+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					12 386,16

-						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					188 138,63

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-147 206,73
--	-------------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Le Grand Pâquier de BRAZEY-EN-PLAINE 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Route de Franche-Comté à SEURRE 2023

Rappel du contexte :

En 2019, La CC Rives de Saône s'est portée acquéreur de parcelles de terrains situés route de Franche-Comté à Seurre dans la perspective de créer une Zone d'Activité Economique d'environ 7 ha.

Par délibération du 18 décembre 2019 un budget annexe a été créé pour une comptabilisation des opérations de cette nouvelle ZAE à partir de 2020, caractérisé par l'obligation de tenir une comptabilité de stocks.

En 2020, les opérations sur ce nouveau budget ont consisté au paiement des terrains (373 000 €) et la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour financer l'aménagement de cette zone (durée du prêt : 10 ans)

En 2022, une première tranche de travaux de viabilisation est prévue pour 445 000 €. Les autres dépenses concernent le remboursement de l'annuité d'emprunt

Aucune réalisation en 2022 : 160 000 € de prévus en 2023.

1 228 820 € d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks) sont prévus en 2023.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	555 502,81	840 452,81
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 539,60
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	555 502,81	840 992,41
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	938 001,55	603 821,84
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 334 179,71
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	938 001,55	938 001,55
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 493 504,36	1 778 993,96

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	444 730,00	0,00	159 780,00	0,00	159 780,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		444 730,00	0,00	159 780,00	0,00	159 780,00
66	Charges financières	2 821,26	0,00	2 451,26	0,00	2 451,26
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		447 551,26	0,00	162 231,26	0,00	162 231,26
023	Virement à la section d'investissement (5)	923,99		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	393 962,14		390 620,29	0,00	390 620,29
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	6 060,14		2 451,26	0,00	2 451,26
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		391 744,27		393 271,55	0,00	393 271,55
TOTAL		838 285,63	0,00	555 502,81	0,00	555 502,81

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	555 502,81
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	636 660,26		636 001,66	0,00	636 001,66
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	6 060,14		2 451,26	0,00	2 451,26
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		642 720,40		638 452,92	0,00	638 452,92
TOTAL		844 568,40	0,00	640 904,92	0,00	640 904,92

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	638,90
---	---------------

-

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	640 982,41
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	-447 181,28	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rétablissement.
---	--------------------	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
46...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	836 660,28		838 001,66	0,00	838 001,66
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	836 660,28		838 001,66	0,00	838 001,66
	TOTAL	836 660,28	0,00	838 001,66	0,00	838 001,66

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	838 001,66
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	109 626,29	0,00	213 001,66	0,00	213 001,66
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	109 626,29	0,00	213 001,66	0,00	213 001,66
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	109 626,29	0,00	213 001,66	0,00	213 001,66
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	923,99		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	303 962,14		390 820,29	0,00	390 820,29
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	384 876,13		390 820,29	0,00	390 820,29
	TOTAL	484 602,42	0,00	803 821,84	0,00	803 821,84

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	334 178,71
--	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	838 001,55
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-447 181,28
--	-------------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Route de Franche-Comté à SEURRE 2023
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mme GILARDET : ça n'est pas normal d'avoir un prêt amortissable sur une zone d'activité, cela va être retravaillé.

Résultat du vote à main levée sur l'intégralité des budgets primitifs

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

M. PERRIN : pour les ZA, je vois qu'on est en déficit, et sur le principal, on est ric/rac. Sur la taxe d'aménagement, vous nous avez dit circulez il n'y a rien à voir. Il faudrait que les communes reversent une partie de la taxe d'aménagement, je trouve cela plus juste. Comme ce sont des options qui avantagent les communes, les bourgs, on n'en parle plus. Je trouve qu'ils s'engraissent sur la Communauté de communes, qu'ils doivent être solidaires. Je ne trouve pas cela normal. Quand il y a des installations, le foncier c'est la commune qui touche aussi la taxe. On dirait que c'est toujours les mêmes qui tirent la couverture à eux. La CLECT n'a pas été mise en place sur les attributions de compensation. Je sais que la loi a changé. Je suis à la Communauté de communes depuis 23 ans, il y a plein de choses qui évoluent, et plein de jeunes maires ne comprennent pas pourquoi c'est comme ça. On a dépensé 21 k€ sur les eaux pluviales, on pourrait investir pour comprendre les attributions de compensation. Qui peut dire les ressources des communes qui ont été pris en compte ? Les petites communes ne font que payer ! Est-ce qu'une petite commune a eu les largesses de la Communauté de communes ?

M. DELACOUR : c'est une réflexion intéressante. Nous avons demandé une stratégie fiscale au service financier. M. JACQUOT vient d'arriver, il a établi un budget, mais ses prochaines missions sont sur une stratégie fiscale dont la taxe d'aménagement, les attributions de compensation. Il faut se charger d'une stratégie fiscale à l'échelle de la Communauté de communes envisagée comme un pacte fiscal. Quand M. CHAPUIS dit qu'on ne peut pas augmenter car la Communauté de communes augmente, dans un pacte fiscal, on se posera la question tous ensemble.

M. PERRIN : certains délégués de la CLECT ont été désignés, ils vont se demander pourquoi. On dirait qu'on ne veut pas y toucher. Ils pourraient être réunis, pour informer.

M. BECQUET : je vais répondre sur les zones d'activités. Normalement une zone d'activité ne doit pas être à perte, elle doit être équilibrée. Si je parle de la zone d'activité de Seurre, la Communauté de communes a acheté le terrain, elle va le vendre pour être équilibrée. Elle va toucher comme les communes la taxe foncière. Puis la CFE puis la CVAE. Je donne un exemple : l'extension du réseau d'eaux pluviales pour la ZA, c'est 89 k€ pour la commune, l'extension de l'eau potable c'est 29 k€ pour la commune, soit quasiment 120 k€ que la commune de Seurre a sortis. Une Communauté de communes, normalement, elle ne doit pas perdre d'argent. J'essaierai sur la ZA de Seurre qu'on gagne de l'argent. On ne peut pas dire qu'on s'engraisse sur le dos de la Communauté de communes. Je vais te parler de la modification du PLU pour la ZA de Seurre. Le PLU c'est la commune qui l'a payé.

M. PERRIN : on dirait que tu n'y gagnes rien.

M. BECQUET : je gagnerai sur le foncier dans 10 ans. En ZRR, on ne touche rien sur les 2 premières années.

M. PERRIN : la taxe d'aménagement c'est que la commune qui la touche. Et la Communauté de communes ne peut pas toucher les investissements.

M. BECQUET : elle a la CFE, la CVAE. Les travaux qu'elle fait, elle les récupère par la vente des terrains. La plus grosse zone d'activité du territoire, c'est Pagny. La seule collectivité qui touche la taxe d'aménagement sur le SMTP, c'est le Département. Pour installer les transports QUIL, la commune de Pagny la ville n'a pas pu installer l'électricité, c'est le SMTP qui a payé.

Question II.12. TRI ET VALORISATION DES DECHETS – Mise en suspens de la création d'une Recyclerie sur Losne

Rapporteur : M. Sébastien BELORGEY, Vice-Président à l'Environnement et au Cadre de vie

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences « Collecte et Traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés » et « Action sociale d'intérêt communautaire »

Considérant la délibération n°30-2022 du 16 mars 2022 approuvant la création d'une déchèterie-recyclerie à Losne,

Considérant la délibération n°82-2022 du 21 septembre 2022 refusant la grille tarifaire de la Redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2023,

Il est proposé aux délégués communautaires de :

- Poursuivre le projet de déchèterie sur le site de Losne,
- Mettre en suspens le projet de recyclerie sur le site de Losne.

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement réunie le 27 février 2023,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver la poursuite du projet de création d'une déchèterie à Losne
- Mettre en suspens le projet de Recyclerie à Losne,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. BELORGEY : au départ, le projet était estimé à 1 M€ hors taxe. On est monté à 2,9 M€ hors taxe. La commission a visité un endroit à Gueugnon, ils nous ont prévenus de prévoir des surfaces de stockage suffisantes pour un potentiel prestataire. On a fait un projet incluant cela. Malheureusement, nous sommes dans un contexte de grande inflation et nous allons devoir mettre en suspens ce projet. Conscient du vote de l'assemblée sur la non-augmentation de la redevance incitative, il y a un paradoxe sur l'augmentation de services quand nous avons peu de cofinancement. Je serai scrupuleux à ne pas faire sortir de terre la déchèterie de Losne tant qu'on ne s'est pas mis d'accord sur une augmentation pluriannuelle de la redevance. Quand nous nous étions réunis, nous avons prévu dans la prospective de manger de 500 k€ notre excédent. Dès la suite du budget, le service Finances va regarder pour optimiser le budget. Aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'à 300 000€ qu'on prend dans l'excédent. Je serai vigilant au projet pour ne pas handicaper l'excellent fonctionnement du service. La création de la régie a été exemplaire. Je ne veux pas fragiliser ce noble service. En même temps que cette délibération, je vous propose une méthodologie. Je veux organiser une conférence des maires pour, après avoir eu l'avis de la commission, obtenir un consensus. Réfléchir ensemble sur le type de déchèterie dont nous avons besoin. Dans ce contexte de changement, les supermarchés vont récupérer de plus en plus de déchets valorisables, il faut savoir de quels gisements on s'occupe. Rencontrer les professionnels pour en faire des partenaires. Si vous êtes d'accord, investir grâce à l'emprunt. Je ne vois pas pourquoi on prendrait en autofinancement. Une déchèterie c'est 150 000 € de subventions.

M. HIEZ : on va s'orienter sur le fait de ne pas porter le projet de Recyclerie. La mise en suspens c'est considérer qu'on ne le fera pas. Est-ce qu'il pourrait y avoir un développement dans la politique de la Communauté de communes pour inciter le secteur privé ou associatif à monter ce type de structure ?

M. BELORGEY : Absolument. On a travaillé ensemble sur ce projet. Nous avons des liens forts avec la SDAT Asco. Effectivement, que ce soit sur les locaux, que ce soit par des projets montés avec d'autres collectivités, nous allons continuer sur cette thématique.

Mme GILARDET : sur les déchèteries, on travaille déjà avec ENVIE.

M. BELORGEY : on ne peut pas partir d'un projet à 2,9 M€ pour proposer un préau à la SDAT. Il faut leur confier quelque chose de noble.

Mme FOURNIER BONNIN : pour la ressourcerie, je suis d'accord pour la mettre en suspens. Je pense que c'est inutile. On a déjà du potentiel sur le territoire. En campagne, on recycle déjà. Je m'interroge sur la création de la déchèterie. Pourquoi Losne ?

M. DELACOUR : c'est un projet validé par le conseil communautaire il y a quelques années : rationalisation de 5 déchèteries à 3 : une à Brazey en Plaine, une à Losne, une à Seurre. Maintenant rien n'est figé, on peut repasser en conseil.

Mme FOURNIER BONNIN : pourquoi ne pas réhabiliter Seurre ?

M. DELACOUR : c'est dans les tuyaux. On réhabilite Brazey, on ferme Saint Usage. On crée Losne, on ferme Laperrière-sur Saône. On réhabilite Seurre, on ferme Auvillars-sur-Saône. C'est la délibération faite par le conseil communautaire.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 50

Question II.13. ASSAINISSEMENT – Avenant au contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif et non collectif

ANNEXE 4 : AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Mme BEAUNEE Jocelyne, Vice-Présidente Cycle de l'eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « Assainissement »,

Considérant la présence de 3 contrats de délégation de service public (DSP) pour l'assainissement sur le territoire,

Considérant le contrat de délégation de service public conclu avec la société SUEZ EAU France en 2019 pour une durée de 5 ans sur le périmètre suivant : Pays Losnais, Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône, Pouilly-sur-Saône, Seurre, Jallanges, Trugny et Chamblanc,

Considérant qu'il est fait état des points suivants :

- Des ouvrages non inclus au contrat de DSP sont exploités par SUEZ, il convient d'intégrer cette exploitation au contrat,
- L'épidémie COVID a rendu obligatoire l'hygiénisation des boues de Losne par chaulage et l'augmentation des analyses à réaliser, il convient de prendre en compte ces dépenses supplémentaires,
- Le délégataire SUEZ souhaite ajuster les délais de contrôles des ANC selon les fréquences suivantes (à savoir que la réglementation impose une fréquence de 10 ans au SPANC) :
 - o Pour les P1 et P2 : maintien d'une fréquence de 4 ans,
 - o Pour les P3 : maintien d'une fréquence de 6 ans,
 - o Pour les P4 et P5 : passage d'une fréquence de 6 à 8 ans.
- La réglementation impose la réalisation d'une analyse de risque de défaillance sur les réseaux du système d'assainissement de Seurre/Jallanges/Trugny et du Pays Losnais avant le 31 décembre 2023 ainsi que la réalisation d'un diagnostic permanent sur ces mêmes systèmes d'assainissement avant le 31 décembre 2024. Il est proposé d'intégrer la réalisation de ces prestations à l'avenant,
- Il est fait état par le délégataire d'un montant d'impôts supporté de 4000€ annuel contre les 1500€ prévus au contrat, il est proposé de prendre en charge le différentiel,
- Suite à la prise en main du secteur de Seurre-Jallanges-Trugny-Chamblanc par SUEZ, il est fait état par le délégataire d'une nécessité d'ajuster les dépenses de renouvellement. Il est proposé de revoir le Plan Programmé de Renouvellement annexé à l'avenant.

Considérant l'avenant au contrat de DSP proposé par SUEZ,

Vu l'article L1411-6 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que cet avenant n'a pas d'impact financier sur le prix de l'assainissement,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver l'avenant selon les termes présentés
- Autoriser le Président à signer l'avenant présenté ainsi que tout document s'y référant.

Mme BEAUNEE : il n'y a pas d'impacts financiers sur cet avenant. Nous devons faire des modifications non prévues au contrat initial et non prévisibles. On a fait des arbitrages pour que cela ne nous pose pas de souci. Par exemple, nous avons dû intégrer 5 disconnecteurs sur les stations. Sur les contrôles ANC P4 – P5, comme ce sont des ANC aux normes, nous repoussons un peu le passage des techniciens...il faut qu'on intègre le poste de relevage de la zone d'activités de Saint Usage, car elle va ouvrir même si nous n'avons pas de date, et il faudra qu'on contrôle le poste de relevage. Aujourd'hui, le poste n'est pas intégré dans le contrat mais il faudra qu'on l'exploite.

M. VIVIEN : Sur l'avenant, il y a juste Rives de Saône – département Jura à changer.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 50

M. BARBE s'abstient.

Question II.14. SUBVENTIONS – Attribution des subventions aux associations 2023

Rapporteur : Mme DECHAUD Martine, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, de la Vie Associative et de l'insertion,

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Culture : participation financière selon la politique culturelle définie par le Conseil communautaire, aux associations culturelles, d'un nombre minimum de 10 adhérents, situées sur le territoire communautaire et/ou organisant 2 manifestations par an, et/ou à vocation pédagogique en faveur de la jeunesse », 86

Considérant les statuts de la Communauté de communes rives de Saône et notamment sa compétence « Sport : participation financière, selon la politique sportive définie par le Conseil communautaire, aux associations sportives œuvrant sur le territoire communautaire, et dont le panel d'adhérents, d'un minimum de 20 personnes, vient au moins de trois communes »,

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône, et notamment sa compétence « Tourisme : soutien d'activités événementielles à caractère sportif, culturel, nautique dont la fréquentation est supérieure à 1500 visiteurs »,

Considérant la vitalité du tissu associatif local,

Considérant la version 4 du règlement intérieur de subvention aux associations entérinée par délibération du 19 décembre 2018,

Considérant les dossiers de demande de subventions reçus par la collectivité pour l'année 2023,

Considérant que la commission Ressources Humaines et vie associative s'est réunie le 22 mars 2023 pour examiner les dossiers et proposer un arbitrage,

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L2311-7 du Code Général des collectivités Territoriales, l'attribution de subvention donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Au regard :

- Des demandes de subventions reçues au 23 février 2023, date limite de dépôt des dossiers
- Des modalités de répartition selon les critères du règlement d'attribution en vigueur,
- Des enveloppes budgétaires dédiées aux subventions.

Sont proposés les attributions suivantes :

OBJET	ORGANISME BENEFICIAIRE	MONTANT
Subvention annuelle de fonctionnement	ALCYON LE TREMPIN	5 000,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	LE TREMPIN ASSOCIATION	2 000,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SECOURS CATHOLIQUE	700,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	LES RESTOS DU CŒUR	1 000,00 €
Bons d'achat à la section locale STJ	LES RESTOS DU CŒUR	1 500,00 €
<i>Sous-total Associations caritatives</i>		10 200,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	AQUA MUSEE DE LA BATELLERIE	1 300,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	ARHIAL	250,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	ASTRONOMIE EN PLAINE DE SAONE	500,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	CERCLE ARTS ET LOISIRS	900,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	CONFRIERIE DES AVALANTS NAVIEURS	500,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	BIBLIOTHEQUE POUR TOUS ST JEAN	900,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SAONE NATURE ET PATRIMOINE ASS	800,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SUNSHINE	700,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SUR LA ROUTE DES LIBERTES DE CHAMBLANC A MANA	600,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	VILLCO AVENIR ASSOCIATION	350,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	LA GAULLE DE BELLE DEFENSE	300,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	CULTURE ET LOISIRS DE SEURRE	700,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	AMICALE SAPEURS POMPIER ST JEAN DE LOSNE	500,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement	LES BONNES RENCONTRES ST USAGE	500,00 €
<i>Sous-total Associations culturelles et de loisirs</i>		8 800,00 €
Subventions événements : concert de musique - 25 ^{ème} année du festival	AMIS DE L'ORGUE SEURRE	3 000,00 €
Subventions événements : - 09/07/23 Challenge Dragon-boat	PAGAIES DES BORDS DE SAONE	600,00 €
Subventions événements : Sélection Dragon Boat	PAGAIES DES BORDS DE SAONE	600,00 €
Subventions événements : - 25/03/23 : la Corrida de Seurre - 17/09/23 : Le triathlon sprint de Seurre	TRIATHLON CLUB SEURROIS	3 000,00 €
Subventions événements : - 08/07/23 Arrivée à Seurre	TOUR COTE D'OR (Mr LESCURE)	1 750,00 €
Subventions événements : - 29/07/23 Fête médiévale et spectacle	ARQUEBUSIERS DE ST JEAN DE LOSNE	500,00 €
Subventions événements : concours et découvertes du sport boules	ASSOCIATION BOULISTE SEURROIS	500,00 €
Subventions événements : - 02/07/2023 animation Musique et Astronomie à Brazey en Plaine	ASTRONOMIE EN PLAINE DE SAONE	400,00 €
Subventions événements : - 2/3 et 4/06/23 organisation d'un concours de saut d'obstacle PRO1	LE GALOPIN	3 000,00 €
<i>Sous-total Evenementiels</i>		13 350,00 €
TOTAL		32 350,00 €

87

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver pour l'année 2023 l'octroi des subventions aux associations telles que mentionnées dans le tableau nominatif ci-dessus
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DECHAUD : Nous avons 4 dossiers rejetés : 2 dossiers sportifs donc pour plus tard et 2 qui ne respectent pas le règlement.

Pour les associations caritatives, deux subventions : une partie pour le siège à Dijon et des bons en nature pour l'antenne de Seurre et de Saint Jean de Losne. Les Restos du cœur de Seurre nous ont signalé qu'ils ont eu plus de dons qu'ils n'allaient pas pouvoir utiliser. Donc on vous propose de reverser une partie à Saint Jean de Losne. Les deux ont beaucoup de demandes, notamment des retraités.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.15. AFFAIRES GENERALES – Motion contre la fermeture du Canal de Bourgogne

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

Vu le Contrat d'Objectifs et de Performance 2020-2026 entre l'Etat et Voies Navigables de France qui envisage le projet de fermer aux bateaux un secteur du Canal de Bourgogne de 37 km entre Pouilly en Auxois et Venarey-les-Laumes,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences « Actions de développement économique : Promotion du Tourisme, Création, gestion, aménagements d'équipements destinés aux activités fluviales »

Considérant que fermer le tronçon revient à couper les 242 km du Canal en deux parties distinctes,

Il est proposé aux délégués communautaires de voter une motion contre la fermeture envisagée du Canal de Bourgogne entre Pouilly-en-Auxois et Venarey-les-laumes.

Le canal est un axe économique, écologique, et touristique qui ne peut être coupé en deux. Il n'a de sens que dans son existence globale. Une fermeture du Canal reviendrait à contredire les investissements portés par les collectivités, l'Etat, et le Département pour en renforcer l'attractivité. A ce titre, les 215 km de voies cyclables n'auraient plus d'intérêt avec le Canal de Bourgogne coupé en deux.

Il est proposé que les délégués communautaires demandent à Voies Navigables de France de ne pas envisager la fermeture du Canal de Bourgogne entre Pouilly en Auxois et Venarey-les-laumes.

Mme DUPARC : il est nécessaire d'être solidaire autour de cet axe, et de ce patrimoine que nous avons.

Mme BREBANT : on a travaillé depuis plusieurs années sur le canal avec tous les acteurs, et c'est très dommage qu'ils veuillent en fermer une partie.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.16. AFFAIRES GENERALES – Motion pour une révision du projet gériatrique du territoire Sud Côte d'Or

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

Depuis 2019, le groupement hospitalier de territoire du Sud Côte d'Or s'est engagé dans une réflexion globale quant à l'organisation de la prise en charge de la santé des personnes âgées et du maintien de leur autonomie. Trois scénarii ont été étudiés. Le scénario 3, qui tend à être retenu, prévoit la fermeture des lits d'Unité de Soins Longue Durée sur les sites de Seurre et d'Arnay le Duc.

L'hôpital de Seurre a reçu un avis favorable de l'ARS dans l'appel à candidature sur la réforme des hôpitaux de proximité, et a obtenu le label « Hôpital de Proximité » en septembre 2022.

Le conseil de surveillance des hospices civils a approuvé la démarche générale d'établissement du projet gériatrique de territoire mais a rejeté le capacitaire proposé notamment pour des lits d'Unité de Soins Longue Durée en raison de sa trop forte diminution au regard des besoins de la population.

Le nouveau projet envoyé fin janvier 2023 prévoit pour le site de Seurre, la fermeture de 30 lits d'Unité de Soins Longue Durée et 12 lits de médecine ont été occultés. Seuls les lits EHPAD resteront. Pour le site d'Arnay-le-Duc, il prévoit la fermeture de 30 lits d'Unité de Soins Longue Durée.

De son côté, l'EHPAD de Labergement-les-Seurre, possède 49 lits d'hébergement permanent qui vont disparaître en raison d'une fusion entre établissements.

Cela implique l'impossibilité à l'avenir d'accueillir des patients polyopathologiques âgés et d'offrir des soins médicaux,

Il est proposé que les délégués communautaires demandent à l'ARS, la révision du projet gériatrique du territoire Sud Côte d'Or afin de maintenir les 30 lits d'Unité de Soins Longue Durée et les 12 lits de médecine sur Seurre, et les 30 lits d'Unité de Soins Longue Durée sur Arnay le Duc, afin de ne pas éloigner la médecine de notre territoire rural, et de ne pas causer de nouveaux déserts médicaux.

M. BECQUART : une partie de l'hôpital a été reconstruit. Nous avons deux lits à Pagny le Château, et en faisant ce jeu-là, nous perdons nos deux lits.

M. BECQUET : le legs est lié à l'établissement.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.17. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2023

Question supplémentaire à l'ordre du jour approuvé en Bureau : Sera délibérée sous réserve d'un vote favorable du Conseil communautaire

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

89

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-23 1° et L332-23 2° ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'avis favorable de la commission ressources humaines du 22 mars 2023,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour :

1. Le service enfance jeunesse :

Il est proposé au maximum la création d'emplois non permanents :

- Pour les ALSH vacances printemps, automne (2 sites ouverts concomitamment) et été (4 semaines de juillet sur 4 sites ouverts concomitamment, 4 semaines sur août sur 2 sites ouverts concomitamment)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur sur les sites de Brazey en Plaine, Pouilly sur Saône, Pagny le Château, St Jean de Losne	22	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	40 h hebdo durant 2 semaines

Animateur pour enfant porteur de handicap	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	40 h hebdo durant 4 semaines
Agent d'entretien	2	Echelon 1 du grade d'adjoint technique	17,5h hebdo durant 2 semaines 10 h hebdo durant 2 semaines
Agent de restauration	2	Echelon 1 du grade d'adjoint technique	25 h hebdomadaire durant 2 semaines 20 h hebdo durant 2 semaines

- Pour le périscolaire (36 semaines dans l'année)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur pour compléter la décharge de la référente avec les augmentations d'effectifs sur les sites de Bonnencontre, Losne, Pouilly sur Saône, Pagny (obligation réglementaire de la DDCS)	4	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur pour augmentation d'effectifs et trajets maternelles sur les sites de Seurre (Centre) et St Jean de Losne	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur pour augmentation d'effectifs sur les sites de Pagny Losne, Labergement et Pouilly sur Saône	4	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur sur les sites de Seurre et Brazey en Plaine pour accompagnement classes ULIS (financement CAF 80%)	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur sur le site de Seurre Cité Verte pour accompagnement enfant porteur de handicap (financement CAF 80%)	1	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	15 h hebdomadaires
Animateur sur les sites pour accompagnement enfant porteur de handicap (financement CAF 80%)	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur SOS	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Agent d'entretien et de restauration sur Seurre Centre (salle des fêtes)	1	Echelon 1 du grade d'adjoint technique	18 h hebdomadaires

90

- Pour le CLAS (27 semaines dans l'année, à raison de 1,5h par séance) : 6 accompagnateurs CLAS à 1,5 h hebdo et 2 accompagnateurs CLAS à 4,5 h hebdo, à raison de 17€ brut la séance pour les agents non enseignants et à raison de 23,53 € brut la séance pour les enseignants.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 1° (accroissement temporaire d'activité).

2. Le service commande publique/travaux :

Il est proposé la création d'un emploi non permanent d'un agent des espaces verts, pour renforcer l'équipe, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C

Il est proposé la création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien, pour l'entretien de la capitainerie et de la maison Bossuet, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 13 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 2° (saisonnier).

3. Le service tourisme :

Il est proposé la création de deux emplois non permanents d'agent d'accueil touristique

- Durée du contrat : 4 mois pour le 1^{er} contrat et 2 mois pour le 2^{ème} contrat
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 2° (saisonnier).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Créer les emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2023
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Mme DECHAUD : la collectivité s'était engagée à présenter ces éléments. Au niveau de l'Enfance et Jeunesse, on a un peu plus d'animateurs car nous allons ouvrir 4 semaines à la place de 3 semaines cet été, cela fait une hausse significative. Pour le service Travaux/commande publique, on est victime de notre succès. Ce sont des contrats maximums, si on n'a pas les enfants, on n'embauche pas.

Mme BREBANT : Pour nous, le recrutement des saisonniers, c'est très tard, les années suivantes il faudrait le faire plus tôt.

M DELACOUR : on va essayer de proposer une autre organisation pour essayer de lancer les recrutements avant le vote du budget.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS EMANANT DES DELEGUES

M. GAILLARD : je tiens à informer de manière solennelle que le lycée de Chamblanc est à la menace de fermer dès maintenant. Ils vont laisser les gamins partir dans la nature comme ça. La directrice est en maladie, les professeurs ont dit à une autre enfant « tu prends tes affaires, ce n'est pas sûr que tu reviennes ».

M. DELACOUR : l'exécutif s'est rapproché du directeur de l'établissement. Il nous avait dit qu'il finirait l'année scolaire. Je n'ai pas beaucoup de contact et j'ai peu de retour.

Mme SIRUGUE : nous avons 70 enfants qui déjeunent dans le lycée et nous avons appris la nouvelle tout à l'heure. Pour demain et après-demain, c'est bon pour la cantine mais après ? On a rencontré le président de l'association, on a lancé des perches. On ne peut rien faire malheureusement.

M. BECQUET : de ce que je suis au courant, il y a la grève de jeudi, donc jusqu'à la fin de semaine c'est fermé. La rentrée, ça dépendra du nombre de professeurs. On ne sait pas ce qu'il adviendra.

M. VANDENBROUCKE : je l'ai appris cette nuit à minuit. Il n'y a plus de directrice, il manque beaucoup de personnel, ils ont décidé de fermer pour des raisons de sécurité. Pour moi c'est une fermeture temporaire. Il y avait un conseil d'administration pendant notre conseil communautaire.

Fin de séance à 22h45